L'action bénévole:
politiques et pratiques provinciales

Jean-Bernard Robichaud

Conseil canadien de Developpement social
Ottawa

86-01868/

Copyright 1985 par le Conseil canadien de Développement social. Tous droits réservés. Le présent ouvrage ne peut être reproduit ni transmis, dans sa totalité ou partiellement, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou par quelque système de stockage ou d'extraction des données, sans la permission écrite de l'éditeur.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Robichaud, Jean-Bernard
L'action bénévole

Publié aussi en anglais sous le titre:
Voluntary action.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-88810-351-4

1. Travailleurs bénévoles en service social--Canada--Provinces. 2. Travailleurs bénévoles dans les services de santé--Canada--Provinces. I. Conseil canadien de développement social II. Titre.
HN110.Z9V64 1984 361.3'7'0971 C85-090102-2

Le Conseil canadien de Développement social
55, avenue Parkdale,
Case postale 3505, Succursale C
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1
Téléphone: (613) 728-1865

Available in English:
Voluntary Action: Provincial Policies and Practices

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Remerciements	
Introduction	1
o Le mandat	
o Les concepts	
o Méthodologie	
o Limites de l'étude	
o Conception des auteurs	
Chapitre I Implication des bénévoles dans les provinces canadiennes et évolution récente du bénévolat	5
Chapitre II Les pratiques, politiques et principes en matière de bénévolat	9
o La Colombie-Britannique	
o L'Alberta	
o La Saskatchewan	
o Le Manitoba	
o L'Ontario	
o Le Québec	
o Le Nouveau-Brunswick	
o La Nouvelle-Écosse	
o L'Ile-du-Prince-Édouard	
o Terre-Neuve	
Chapitre III Contribution des bénévoles dans les services sociaux et la santé communautaire et initiatives nouvelles supportant l'implication des bénévoles dans les provinces	45
o Recensement des organismes bénévoles et contribution des bénévoles	
o Types d'interventions bénévoles par catégorie	
o Programmes novateurs	
Chapitre IV Perspectives sur les principes, les politiques et les pratiques	53
o Les principes	
o Les politiques provinciales en matière de bénévolat	
o Les pratiques des ministères en matière de bénévolat	
Chapitre V Le point de vue du secteur bénévole	61
o Le discours politique	
o Modernisation de la notion de bénévolat	
o L'importance de l'autonomie et de la flexibilité pour les organismes bénévoles	
o Les incitatifs pour les bénévoles	

Page

- o Les besoins d'information des bénévoles
- o La nécessité d'un débat public au sujet du bénévolat

Conclusion 65

Références 66

Bibliographie 68

Appendice I Mandat 70

Appendice II a) Questionnaire pour les hauts fonctionnaires provinciaux 73
b) Questionnaire pour le secteur bénévole 85

Appendice III Personnes interviewées dans les provinces 93

REMERCIEMENTS

Cette étude fut réalisée pour le compte du ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta sur une période de huit semaines.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement aux autorités du ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta pour leur appui durant toute la durée de la recherche. Un merci tout spécial à Mad. Deloris Russell et à M. Calvin Bernard, du Secrétariat à la planification pour leur assistance et leur compréhension.

L'étude nous a menés dans toutes les provinces canadiennes où nous avons rencontré au-delà d'une centaine de personnes, représentant des ministères et des organismes bénévoles. Malheureusement, nous n'avons pas pu accorder tout le temps requis à la préparation nécessaire pour répondre à nos questions. Les entrevues ont été fixées dans des contraintes de temps presque impossibles à réaliser. Nous remercions tous les participants à l'étude pour leur compréhension et leur bonne volonté.

Si certaines erreurs d'interprétation des politiques provinciales s'étaient glissées dans cette étude, nous nous en excusons à l'avance. Nous avons tenté de refléter le mieux possible les informations qui nous ont été fournies, mais nous acceptons la responsabilité des erreurs ou des omissions que nous aurions pu commettre. Il va sans dire que toutes les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta.

Un autre merci tout spécial aux membres du personnel du Conseil canadien de Développement social qui nous ont aidés à produire ce rapport dans un temps record, et particulièrement à Roch Gaudet qui a aidé aux recherches.

Jean-Bernard Robichaud

"La santé d'une société démocratique peut être jugée à la qualité des services rendus par ses citoyens bénévoles."

Alexis de Tocqueville
De la démocratie en Amérique (1835)

INTRODUCTION

Le ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta a entrepris une démarche systématique de révision de son approche vis-à-vis du secteur bénévole et de l'aide au bénévolat. Cette révision vise à identifier les occasions et les mécanismes qui permettent de mieux soutenir le développement de l'action bénévole.

La présente étude, conduite par le Conseil canadien de Développement social, effectue une comparaison des politiques et pratiques provinciales d'aide au bénévolat dans le secteur des services sociaux et de la santé communautaire.

1. Le mandat

Le mandat vise à identifier les principes, les politiques et les pratiques provinciales dans les services sociaux personnels et communautaires, l'assistance sociale et les services de santé qui ont une base communautaire. (Le mandat détaillé est présenté à l'Annexe I de ce rapport.) Plus spécifiquement, l'étude est centrée non pas sur les organismes volontaires mais sur l'action des bénévoles eux-mêmes, donc des politiques qui supportent cette action, tant dans les organismes gouvernementaux que dans les organismes financés par les gouvernements. Nous tenterons de refléter fidèlement comment les différents ministères provinciaux soutiennent l'action des bénévoles. Nous mettrons l'accent sur les approches qui nous apparaissent les plus originales et les plus prometteuses pour l'avenir du bénévolat.

2. Les concepts

Il est utile de bien préciser certains concepts fondamentaux car ils déterminent l'orientation que nous avons voulu donner à cette étude. Il n'y a pas de définition concernant le bénévolat ou les bénévoles qui fasse l'unanimité de tous les analystes et de tous ceux qui sont impliqués à un titre ou à un autre dans ce secteur d'activité. Précisons le sens que nous attribuons aux concepts bénévole et bénévolat.

Les bénévoles : Même s'il n'y a pas complète unanimité sur le sens à donner à l'expression, tous s'entendent généralement sur un certain nombre de caractéristiques. Prise de façon substantive, l'expression désigne les personnes qui s'adonnent à un type d'activités libres, qu'elles ne sont pas obligées de faire et pour lesquelles elles ne reçoivent pas de rémunération. Une personne peut être qualifiée de bénévole si elle fournit gratuitement du temps, des services ou des ressources, que cette contribution soit spontanée, sporadique ou plus ou moins constante, qu'elle s'exerce dans le cadre d'une organisation privée ou publique. Un sain mélange d'altruisme et d'intérêts personnels constitue généralement une autre caractéristique du bénévole. Très souvent, le bénévole désire participer à la vie de sa collectivité et améliorer les conditions sociales de son environnement et de ses concitoyens.

L'activité bénévole : Comme adjectif, l'expression bénévole peut qualifier une activité. Un groupe de bénévoles qui travaillent ensemble constitue généralement une organisation bénévole. Une telle organisation doit fonctionner

de façon indépendante du gouvernement, même si elle peut recevoir des subventions gouvernementales. Les organisations bénévoles peuvent embaucher du personnel salarié, mais elles doivent être dirigées par un conseil d'administration composé de bénévoles sélectionnés selon un processus démocratique. Les membres de l'organisation s'associent librement.

Par définition, les organisations bénévoles sont privées et non gouvernementales, quoique toutes les organisations privées et non gouvernementales ne soient pas nécessairement bénévoles. Certaines organisations privées visent le profit; elles sont commerciales, ce qui les exclut du secteur bénévole. D'autres organisations sont quasi-gouvernementales, en ce sens qu'elles ont un mandat formel et statutaire. Elles émanent de l'État et elles sont totalement financées par des fonds publics. Elles sont responsables de leur administration, via un conseil d'administration, et relèvent directement d'un ministère. Pour fins de clarté au niveau des concepts, nous ne considérons pas ces organisations quasi-gouvernementales comme faisant partie du secteur bénévole. Elles sont cependant englobées dans notre étude dans la mesure où elles font appel à des bénévoles, soit au niveau de leur conseil d'administration, soit dans l'actualisation de leurs programmes.

Le bénévolat : Le terme bénévolat, qui correspond à l'expression anglaise "voluntarism", tend à désigner tout le secteur d'activités sociales qui englobe tant les bénévoles et leurs actions que les organismes bénévoles. Il désigne donc un vaste secteur d'activités et une catégorie d'acteurs sociaux.

3. Méthodologie

Deux questionnaires ont servi à la collecte des données qui a été complétée par une analyse des documents provenant des différents ministères provinciaux (voir l'Annexe II).

Le premier questionnaire, stratégie principale de collecte des données de cette étude, a été administré à 55 fonctionnaires provinciaux directement impliqués dans l'administration des programmes de soutien au bénévolat, dans 25 ministères provinciaux des dix provinces canadiennes. En plus de données d'identification de base, le questionnaire comprenait sept questions relatives aux principes guidant l'action gouvernementale à l'endroit du bénévolat, douze questions relatives aux politiques, dix questions relatives aux politiques et dix questions relatives aux pratiques. Le questionnaire fut envoyé à l'avance afin que les fonctionnaires puissent mieux se préparer à l'entrevue.

Le second questionnaire, destiné au secteur bénévole, contient des informations relatives à la perception qui se dégage de ce secteur au sujet des principes, politiques et pratiques des gouvernements provinciaux. Il est plus général et moins spécifique que le premier questionnaire. Il fut administré soit individuellement, soit en groupe, à 43 représentants du secteur bénévole.

Les répondants aux deux questionnaires ont reçu l'assurance que leur témoignage serait confidentiel, comme le signale d'ailleurs la page frontispice des questionnaires.

4. Limites de l'étude

Une première limite importante de cette étude, qui ne peut pas véritablement être qualifiée de recherche, même si nous avons voulu procéder le plus systématiquement possible, est le temps que nous y avons consacré. En effet, entre le temps qui s'est écoulé depuis l'approbation du projet par le ministère albertain des Services sociaux et de la Santé communautaire et le dépôt du rapport, il s'est écoulé un total de huit semaines ou 40 jours ouvrables. Nous avons dû travailler à la vapeur pour fixer les entrevues et rencontrer les répondants dans un délai de trois semaines. Dans toutes les provinces, la réception fut positive, chacun reconnaissant que les contraintes de temps étaient très serrées. Nous pensons que les limites de temps ne nous ont pas empêchés de rencontrer les informateurs clé, mais il pourrait s'avérer que certaines dimensions nous ont échappé; nous osons espérer que ceci ne constituera pas un handicap majeur.

En raison de l'état des politiques et des pratiques provinciales en matière d'aide au bénévolat, il ne sera pas possible de cumuler les données quantitatives et de généraliser à l'ensemble des dix provinces. Les systèmes provinciaux sont trop différents les uns des autres pour les comparer mathématiquement ou statistiquement. Au mieux, il sera possible d'illustrer certains arguments à partir de données quantifiées concernant la situation dans une province particulière. Notre analyse sera donc forcément qualitative et sera basée sur des jugements aussi éclairés que possible à partir des observations que nous avons pu faire.

La très grande majorité des représentants du secteur bénévole que nous avons contactés ont accepté de nous rencontrer. Certains bénévoles furent rencontrés en groupes, ce qui ne permettait pas d'approfondir la situation d'un groupe ou d'une organisation en particulier. Il faut rappeler que l'objectif des entrevues avec les représentants du secteur bénévole n'était pas d'opposer, province par province, la version des fonctionnaires provinciaux à celles des bénévoles. Il s'agissait plutôt de dégager une perspective d'ensemble sur l'impact des politiques provinciales d'aide au bénévolat. Ces entrevues nous ont permis de dégager une perspective qu'on ne peut toutefois pas qualifier de représentative de la totalité du secteur bénévole.

Il est aussi opportun de rappeler que l'étude ne couvre pas tout le champ du bénévolat. Des secteurs importants en sont exclus, tels les ministères fédéraux et les sources privées de financement du bénévolat. De plus, en mettant l'accent sur les principes, les politiques et les pratiques des provinces en matière de bénévolat, nous sommes tributaires des systèmes d'information qui ont été établis dans chacune des provinces et, souvent, cela ne permet pas d'avoir des données précises sur l'ampleur du phénomène du bénévolat, sur la diversité des champs d'activité des bénévoles et sur les mécanismes de rétroaction que les organismes bénévoles se donnent eux-mêmes.

5. Conception des auteurs

Le Conseil canadien de Développement social est un organisme national, indépendant et bénévole qui se spécialise dans la recherche et les politiques sociales. Cette étude, comme les autres que le Conseil entreprend, est fondée sur une revue et une analyse systématiques des faits. Notre objectif en l'entreprenant est de contribuer à renforcer le secteur du bénévolat.

CHAPITRE I

IMPLICATION DES BÉNÉVOLES DANS LES PROVINCES CANADIENNES ET ÉVOLUTION RÉCENTE DU BÉNÉVOLAT

Il existe peu de données systématiques et empiriques sur le bénévolat à l'échelle du Canada.(1) De ce fait, il est difficile de quantifier l'ampleur du phénomène et de décrire son évolution récente. Il est possible de dégager des études qui existent un certain portrait de l'action bénévole.

Le tableau I vise à situer l'ampleur du phénomène dans chacune des provinces. On peut y constater que 15 % de la population canadienne consacre du temps au bénévolat et que dans les trois provinces des Prairies, soit l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, ce pourcentage se situe à 21,3 %, ce qui est passablement supérieur à la moyenne nationale. Ces trois provinces comptaient 633 000 bénévoles en 1980, ce qui représente un potentiel humain très significatif. Alors que ces provinces représentaient 16,5 % de la population d'âge actif, elles comptaient 23,2 % de tous les bénévoles au Canada.(2) L'enquête a tenté d'estimer le potentiel additionnel de bénévoles en demandant aux répondants s'ils ont envisagé de faire du bénévolat au cours de l'année; 545 000 personnes ont répondu oui, ce qui représente un pourcentage additionnel de 3 %.(3)

TABLEAU 1 : Nombre de personnes qui ont travaillé bénévolement en 1979-1980, en pourcentage de la population d'âge actif, par province.

PROVINCE	BÉNÉVOLES	
	(en milliers)	(%)
Terre-Neuve	64	16,0
Ile-du-Prince-Édouard	17	18,8
Nouvelle-Écosse	105	16,8
Nouveau-Brunswick	72	14,1
Québec	512	10,6
Ontario	978	15,0
Manitoba	155	20,7
Saskatchewan	188	26,9
Alberta	290	19,3
Colombie-Britannique	340	17,1
Canada	2 721	15,2

Le tableau II isole les trois secteurs qui nous intéressent dans cette étude : la santé, les services sociaux et les organismes communautaires. Nous constatons plusieurs choses dignes de mention. Ces trois secteurs représentent 42,6 % de l'activité des 2 722 000 bénévoles au Canada, soit 1 146 000 bénévoles. C'est le secteur des services sociaux qui mobilise le plus grand nombre de bénévoles, soit 857 000 ou 31,5 % du total. Le deuxième secteur en importance est le bénévolat consenti dans le cadre d'un organisme religieux, avec 695 0000 bénévoles et 25,5 % du total. On peut également constater que le pourcentage des bénévoles oeuvrant dans les services sociaux dépasse 30 % dans six provinces et que, pour les quatre autres, il s'en approche puisque le pourcentage le moins élevé se situe au Manitoba avec 28,4 %.

TABLEAU II : Nombre de bénévoles et leur répartition en pourcentage selon le genre d'organisme bénévole, par province.[5]

PROVINCE	SANTÉ		SERVICES SOCIAUX		ORGANISMES COMMUNAUTAIRES		AUTRES[6]		TOTAL
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers
Terre-Neuve	5	8,4	24	37,9			35	53,7	64
Ile-du-Prince-Édouard			6	35,0			11	65,0	17
Nouvelle-Écosse	8	8,0	31	29,6			66	62,4	105
Nouveau-Brunswick	7	9,4	27	36,6			38	54,0	72
Québec	50	9,7	148	28,9	17	3,4	297	58,0	512
Ontario	81	8,3	320	32,7	31	3,2	546	55,8	978
Manitoba	12	7,5	44	28,4			99	64,1	155
Saskatchewan	10	5,5	58	30,6	6	3,0	114	60,9	188
Alberta	13	4,4	85	29,4	8	2,6	184	63,6	290
Colombie-Britannique	28	8,2	114	33,4	13	3,8	185	54,6	340
Canada	214	7,9	857	31,5	75	2,8	1 575	57,8	2 721

Lorsqu'on se demande si tous les bénévoles sont actifs à un moment donné, on constate que plusieurs sont inactifs pour des motifs qui ne dépendent pas d'eux.

TABLEAU III : Nombre et pourcentage des bénévoles qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête de Statistique Canada, selon le motif par province.(7)

PROVINCE	PAS DE DEMANDE POUR LES SERVICES		MOTIFS PERSONNELS		TOTAL
	milliers	%	milliers	%	milliers
Terre-Neuve	19	70,3	8	29,7	27
Ile-du-Prince-Édouard	5	71,4	2	28,6	7
Nouvelle-Écosse	37	68,5	17	31,5	54
Nouveau-Brunswick	28	75,6	10	24,4	37
Québec	191	70,7	79	29,3	270
Ontario	322	70,9	132	29,1	454
Manitoba	60	73,1	22	26,9	82
Saskatchewan	78	75,0	26	25,0	104
Alberta	103	69,5	45	30,5	148
Colombie-Britannique	106	63,8	61	36,2	166
Canada	948	70,0	402	30,0	1 349

Cinquante pour cent des bénévoles étaient inactifs durant la semaine de référence de l'enquête, ce qui représente une perte de potentiel assez considérable. Soixante-dix pour cent des bénévoles inactifs à cette période l'étaient pour des motifs indépendants de leur volonté : ils n'avaient pas reçu de demandes de service, le projet s'était terminé ou l'activité avait été suspendue.

En Alberta, par exemple, sur 290 000 bénévoles, 148 000 étaient inactifs au moment de l'enquête, soit 51 %. Parmi les inactifs, 103 000 l'étaient pour des motifs qui ne dépendaient pas d'eux. Il y a dans ces données matière à réflexion tant pour les responsables des organismes bénévoles que pour les autorités publiques provinciales.

En dépassant le nombre de bénévoles et en quantifiant leurs activités, l'enquête révèle qu'un bénévole travaille en moyenne trois heures par semaine, ou environ 137 heures par année. Cela représente 374 millions d'heures de bénévolat. Si ces heures n'étaient rémunérées qu'à 5 $ l'heure, cela représenterait la coquette somme de 1 milliard 870 millions de dollars, ce qui constitue certainement une estimation conservatrice de l'apport non chiffré du bénévolat à l'économie canadienne. En d'autres termes, l'activité des bénévoles équivaut à 212 000 années-personnes, sur une base de 40 heures par semaine.(8)

Les données de l'étude de Mad. Novia Carter, de 1975, se confirment dans l'enquête de Statistique Canada quant au profil des bénévoles. Les personnes qui s'adonnent au bénévolat ne sont pas ce que le stéréotype courant pourrait

nous faire croire. Les taux de participation au bénévolat se répartit sur toutes les étapes du cycle de vie : la jeunesse, l'âge adulte et le troisième âge. C'est entre les âges de 25 et 44 ans que les taux sont les plus élevés. Il y a également une "forte participation des personnes de la catégorie "Études secondaires" ou ayant atteint un niveau supérieur et(une) proportion élevée de personnes ayant un emploi".(9)

Aux plus forts moments de l'État-providence, on a pu croire que le bénévolat était un phénomène du passé. On sait assez l'importance qu'a eue le bénévolat depuis l'époque coloniale au Canada mais, ces dernières décennies, on lui a attribué des connotations péjoratives. Les stéréotypes associant le bénévolat à l'image paternaliste des oeuvres de bienfaisance ou à l'aristocratie du siècle dernier n'ont plus rien en commun avec le phénomène renouvelé que nous pouvons observer ces derniers temps. Les études citées précédemment et d'autres(10) nous démontrent le dynamisme nouveau du bénévolat. On peut observer de plus en plus clairement une volonté des citoyens de se serrer les coudes, de participer à la vie collective, de s'entraider et de se réapproprier certains champs d'activité qui avaient été accaparés par l'État. La plupart des organismes bénévoles constatent une hausse grandissante de l'offre de services. Par exemple, en une seule année, le Centre d'action bénévole de Québec a enregistré une hausse de 100 % d'offres de service.(11)

Nous sommes en pleine période d'expansion du bénévolat. Les bénévoles sont des partenaires sociaux que l'État ne peut ignorer. On les étudie, on les structure, on les utilise, on les critique - mais attention, il s'agit d'un phénomène mouvant. Les politiques gouvernementales doivent être très nuancées et raffinées si on veut réellement stimuler, supporter et non pas étouffer et détruire le bénévolat.

L'initiative du ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta est louable parce qu'elle traduit une volonté de dépasser le discours habituel des gouvernements et de l'approfondir. C'est à partir de tels travaux que les politiques gouvernementales d'aide au bénévolat pourront être améliorées et avoir tous les effets souhaités. Il ne faut pas oublier que l'un des principaux dangers qui menace le bénévolat, c'est d'en rester au niveau d'un discours vague de soutien au bénévolat, sans politique précise qui l'accompagne. Si cela se produit, les gouvernements seront tentés de confier une partie de leurs responsabilités sociales aux bénévoles sans vraiment leur donner les ressources qu'exige un tel transfert de responsabilités. Dans cette éventualité, on peut prédire d'ores et déjà l'essoufflement des bénévoles et l'affaiblissement du bénévolat.

Le chapitre II présente une description des pratiques, politiques et principes des provinces en matière de bénévolat, province par province.

CHAPITRE II

LES PRATIQUES, POLITIQUES ET PRINCIPES DES PROVINCES EN MATIÈRE DE BÉNÉVOLAT

Comment les provinces se comportent-elles vis-à-vis des bénévoles? Quelles sont leurs principales politiques? Quels principes suivent-elles? La réponse à ces questions constitue l'objet de ce chapitre. Nous nous référerons tant à la documentation écrite qu'aux réponses obtenues via le questionnaire à l'intention des fonctionnaires provinciaux. Dans ce chapitre, notre approche sera plutôt descriptive. L'essentiel consiste à faire comprendre le mieux possible comment le système provincial de soutien aux bénévoles fonctionne dans chaque province. La description qui suit met l'accent sur ce qui nous semble le plus novateur et le plus prometteur pour l'avenir du bénévolat.

Comme dans la majorité des provinces, les principes fondamentaux qui sous-tendent l'action des ministères ne sont ni très explicites, ni très formels, nous devrons tenter de les dégager à partir de nos observations personnelles.

1. Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, nous avons fait des entrevues dans quatre ministères : le ministère des Ressources humaines, le ministère de la Santé, le ministère du Procureur général et le ministère du Secrétaire provincial et des Services gouvernementaux.

Le ministère des Ressources humaines

Ce ministère gère un programme de subventions aux projets communautaires. Les subventions sont accordées aux sociétés à but non lucratif qui satisfont certaines conditions.

En 1982-1983, le budget était de 6 787 647 $ pour le soutien aux organismes bénévoles. Ce budget a aidé au-delà de 200 groupes, dont 33 bureaux de bénévolat, 70 projets de services à la famille, 44 projets-jeunesse, 34 projets de services aux personnes handicapées, 19 centres d'intervention en cas de crise, 14 groupes de citoyens à faible revenu et 10 autres projets, principalement des services aux personnes âgées. Le Ministère a compté au-delà de 7 700 bénévoles actifs dans les groupes subventionnés. Les services subventionnés ont une base communautaire et sont complémentaires aux programmes du Ministère. Ce sont principalement des services de réadaptation, d'intégration sociale, d'information et référence, de prévention, d'intervention en cas de crise, de services de bénévoles aux familles, individus ou groupes en besoin ou susceptibles de le devenir.

Les politiques : L'approche que privilégie le Ministère est **l'achat de services sociaux non statutaires.** Les critères énoncés dans la politique supportent cette approche. Les services doivent :

a) supporter les services du Ministère;
b) ne pas être fournis directement par le Ministère;
c) ne pas être la responsabilité unique d'un autre ministère fédéral ou provincial ou d'un gouvernement municipal;
d) s'adresser à une clientèle actuelle ou potentielle du Ministère;
e) être mesurables en termes d'objectifs précis;
f) être l'objet d'une entente écrite;
g) se situer dans les priorités de planification, de programmes et de budget du Ministère.

Les politiques et procédures sont définies clairement dans un manuel. Les groupes peuvent obtenir, en plus des formulaires de demande, un énoncé des politiques et des exigences posées par le Ministère.

Les processus d'étude des demandes et de prise de décision se situent dans un contexte centralisé. On définit les fonctions et les responsabilités des fonctionnaires provinciaux, du coordonnateur des projets communautaires et du directeur régional tant au niveau régional qu'au niveau provincial, et ce jusqu'au sous-ministre. Le sous-ministre prend les décisions, sur recommandation, pour toutes les nouvelles demandes ainsi que celles qui sont terminées ou modifiées substantiellement. Le Conseil du Trésor doit approuver tous les nouveaux projets excédant 25 000 $ lorsqu'ils n'ont pas été inclus dans le processus prédécisionnel du Conseil du Trésor.

Les groupes reçoivent une aide directe, soit financière, soit de consultation et d'assistance professionnelle de la part du bureau régional. L'aide au bénévolat est aussi indirecte; par exemple, le Ministère finance l'Association des centres de bénévolat de la Colombie-Britannique pour la semaine du bénévolat.

Il faut remarquer que le Ministère exige de la part des groupes un énoncé décrivant comment les bénévoles seront impliqués dans les services. Les subventions servent exclusivement à financer des services directs et ne peuvent servir pour les dépenses d'infrastructure. Pour l'année 1984-1985, le programme a subi une compression budgétaire de l'ordre de 20 %. Il est intéressant de noter que le rapport annuel du Ministère décrit de façon spécifique le programme et identifie les services et les organismes subventionnés ainsi que le montant de la subvention que chacun a reçu en 1981-1982.

Le ministère de la Santé

Dans ce ministère, nous nous concentrerons sur trois programmes : les popotes roulantes, programme financé grâce à des subventions accordées par le Ministère à des sociétés sans but lucratif; le programme provincial de services d'auxiliaires familiales; et les services de soins de jour aux adultes. Ces deux derniers types de services sont financés par le ministère de la Santé, mais leur fonctionnement relève de sociétés autonomes sans but lucratif.

Les popotes roulantes : Ce programme a un budget annuel de 250 000 $, ce qui permet de financer 42 des 60 groupes existants et de soutenir l'action de 3 500 bénévoles. Certains groupes sont très restreints (moins de 25 repas par jour); ils ne fonctionnent que sur une base bénévole alors que

d'autres sont plus gros; par exemple, un groupe de Vancouver embauche deux personnes et demie qui coordonnent le travail de 650 bénévoles.

Les subventions prennent la forme d'achat de services. En effet, elles sont fondées sur le nombre de repas livrés dans une année. On s'attend à ce que les bénéficiaires paient le coût direct de la nourriture et de l'emballage, mais les coûts d'administration et du personnel sont assumés grâce à des subventions. Les chauffeurs et les livreurs de repas sont toujours des bénévoles; très souvent, les coordonnateurs le sont aussi.

Les groupes intéressés peuvent obtenir une description détaillée du programme. Dans ce document, on insiste beaucoup sur la contribution des bénévoles et sur la base communautaire du programme. L'accent est mis sur des séances d'orientation et de formation pour les bénévoles.

La clientèle est composée de personnes âgées, de malades chroniques, de personnes handicapées, de convalescents ou de personnes perturbées émotionnellement, de tout âge ou niveau de revenu. Le service est décrit comme préventif et thérapeutique et non seulement comme un programme d'aide nutritionnelle. On insiste beaucoup sur la visite au bénéficiaire qui souvent ne dure que de trois à cinq minutes. Elle est essentielle au bon fonctionnement et à l'humanisation du programme. On nous a fait remarquer que les bénévoles des popotes roulantes sont principalement des personnes âgées, ce qui est très intéressant et significatif. Cette situation n'est pas propre à la Colombie-Britannique. Nous avons entendu la même remarque dans d'autres provinces.

Les bénévoles reçoivent du soutien de la communauté, mais il n'y a pratiquement pas d'incitatifs financiers. A la rigueur, le programme rembourse les frais d'essence des conducteurs. Les assurances pour les conducteurs de popotes roulantes ne représentent pas de problème particulier dans cette province puisqu'en vertu du régime d'assurance publique, ils obtiennent le statut de conducteur occasionnel ("leisure driving status").

Les services d'auxiliaires familiales : Le financement de ces services est assuré sous l'autorité d'un arrêté-en-conseil du gouvernement provincial. Un budget annuel de 50 millions de dollars est alloué à ce programme pour subventionner les organismes privés et sans but lucratif qui sont chargés d'assurer les services. Les bénévoles sont membres des conseils d'administration pour environ les deux tiers des 96 sociétés qui étaient en opération en 1979. Pour l'autre tiers, il s'agit d'entreprises commerciales. Le personnel de ces organismes et les auxiliaires familiales ne sont pas bénévoles; il s'agit de personnel salarié. Les services d'auxiliaires familiales qui ont une base communautaire ont constitué l'Association des services communautaires d'auxiliaires familiales. Cette association se compose de membres qui sont exclusivement des sociétés à but non lucratif et elle se finance par une cotisation de ses membres.

Les foyers de groupe : Quinze foyers de groupe, qui sont tous gérés par des sociétés sans but lucratif et dont les frais encourus pour les soins, y compris les services d'auxiliaires familiales, sont assumés par le ministère de la Santé, hébergent quatre à six personnes qui mènent une vie autonome. Ce qui est intéressant à souligner au sujet de ces foyers de groupe, c'est l'implication importante des bénévoles membres des conseils d'administration

dans le fonctionnement des foyers. Les bénévoles s'impliquent dans plusieurs services, tels la comptabilité, la programmation des activités avec la participation des résidents, les réparations et l'entretien.

Le ministère du Procureur général

Nous avons rencontré un représentant de ce Ministère car celui-ci assume la responsabilité des jeunes contrevenants. Il existe, en vertu de la Loi sur la cour provinciale de 1976, des comités de citoyens chargés de conseiller la Cour familiale. La cour est de juridiction provinciale, mais ce sont les municipalités qui doivent nommer les membres de ces comités consultatifs, qui fonctionnent sur une base totalement bénévole. Ces comités doivent fournir des avis aux juges de la Cour familiale, si nécessaire. De plus, ils soumettent un rapport annuel de leurs activités et ils peuvent susciter le développement des ressources communautaires.

Le Ministère, via sa division des projets spéciaux, administre un programme de subventions communautaires pour les organismes bénévoles impliqués dans le système de justice pénale. La politique précise six objectifs, qui visent notamment à promouvoir l'implication appropriée de bénévoles et de la communauté dans les services reliés au système judiciaire. Ce programme est géré de façon centalisée, les demandes de subventions sont étudiées par le Comité exécutif du Ministère et le Procureur général décide en dernière analyse de l'allocation des fonds. Le budget de l'année courante est de l'ordre de 1,8 million de dollars; environ 22 groupes reçoivent des subventions, dont 20 sont récurrentes. L'originalité de l'approche de ce ministère réside dans le type de subventions. Les subventions ne sont pas accordées pour l'achat de services ou pour soutenir directement les programmes, mais pour appuyer une infrastructure administrative minimale. Le financement du noyau central élimine les problèmes de survie de l'organisme qui peut formuler des demandes de subventions à d'autres sources, privées ou gouvernementales, pour ses programmes.

Les critères sont énoncés clairement et on y précise que la préférence sera accordée aux projets ou agences qui ont recours de façon substantielle et appropriée aux bénévoles.

Le ministère du Secrétaire provincial et des Services gouvernementaux

Le Fonds des loteries a été établi pour distribuer les profits nets des loteries dans la province. Par ce programme, les organismes bénévoles peuvent obtenir une assistance, non pas pour leurs programmes, mais pour des projets d'immobilisations. Ce sont ordinairement des subventions non renouvelables.

2. L'Alberta

En Alberta, les trois secteurs des services sociaux, de l'assistance sociale et de la santé communautaire sont regroupés dans un très grand ministère, soit le ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire. D'importants changements, en termes de régionalisation et de décentralisation, sont en voie de se finaliser. Il n'y a pas dans le Ministère un seul programme de subventions mais bien plusieurs qui se retrouvent sous la responsabilité de diverses unités administratives. Le système d'information ne permet

pas encore de globaliser toute l'information au niveau du Ministère; c'est ainsi qu'en Alberta nous avons rencontré, avec l'assistance du Secrétariat à la planification, vingt chefs d'unité où il y a des politiques et des pratiques concernant le bénévolat.

Les pratiques et les politiques : Les documents relatifs aux allocations budgétaires permettent d'apprécier l'ampleur et la diversité de la contribution du Ministère aux organismes bénévoles et à l'implication des bénévoles dans l'action communautaire. Il existe une certaine difficulté sémantique, cependant, puisque la notion de subvention couvre tous les paiements versés à des individus autant qu'aux organismes privés. C'est pourquoi un observateur de l'extérieur peut avoir de la difficulté à isoler la part réelle des subventions qui va au bénévolat. En ajoutant les documents décrivant les programmes aux réponses du questionnaire et aux données budgétaires, il est possible de faire ressortir ce qui nous apparaît le plus significatif.

Les services sociaux à l'enfance et aux familles en difficulté : Le Ministère administre un programme très substantiel de subventions aux agences et organismes communautaires oeuvrant dans le secteur des services sociaux à l'enfance et aux familles. On a recours à l'achat de services auprès d'organismes communautaires et à des subventions pour assurer la prise en charge communautaire de l'enfance en difficulté. Les contrats dans le secteur de l'enfance sont très formels et sont reliés aux responsabilités statutaires du directeur du Bien-être à l'enfance alors que les subventions sont destinées à financer des services électifs et les contrôles sont plus faibles que dans les contrats.

Des subventions sont accordées à différents groupes, par exemple les Grands Frères, les Clubs de garçons et de filles, la Fondation albertaine pour le développement de l'enfant, des Centres pour la jeunesse, des Services aux autochtones et le Centre d'aide contre les agressions sexuelles d'Edmonton. En 1982-1983, 26 groupes dans ce secteur (enveloppe budgétaire 3) ont obtenu des subventions totalisant 4 095 177 $. Il semble que l'implication des bénévoles est plus importante dans les secteurs subventionnés que dans les secteurs régis par des contrats, en raison de la nature des services fournis.

Dans le manuel des **Programmes des services sociaux à l'enfance,**(12) l'énoncé de principe affirme l'importance de l'implication de la communauté et des bénévoles dans la prise en charge des services à l'enfance en difficulté.

L'énoncé de politique précise la volonté de la direction d'assurer la participation des bénévoles au niveau local. Dans la description des avantages, des lignes directrices et des procédures, on voit l'importance que l'on accorde aux bénévoles. Le rôle du bénévole est perçu comme complémentaire à celui du professionnel; il peut assurer une présence plus humaine auprès de l'enfant en difficulté. On perçoit aussi dans cet énoncé un grand respect pour les bénévoles, comme en fait foi l'énoncé suivant : "les bénévoles devraient seulement être recrutés selon le besoin, plutôt que d'établir une liste de bénévoles en réserve, ce qui pourrait causer un manque d'intérêt de la part du bénévole". On prévoit aussi le remboursement des dépenses des bénévoles dans des circonstances appropriées.

L'Association des familles d'accueil de l'Alberta a reçu en 1982-1983 une subvention de 134 130 $. Dans toutes les provinces, on s'entend pour reconnaître un statut de bénévole aux associations de familles d'accueil et à leurs membres. Cependant, aucune province reconnaît le statut de bénévole aux familles d'accueil individuelles. Elles sont généralement considérées comme des partenaires des ministères ou des organismes sociaux, produisant un service que le ministère achète pour ses bénéficiaires. Tous reconnaissent qu'une famille d'accueil ne fait pas de profit avec la pension qui lui est payée et que les frais qui lui sont remboursés ne couvrent que les dépenses encourues. Ce n'est que lorsqu'une famille héberge plus de quatre ou cinq bénéficiaires qu'elle peut espérer en tirer un léger profit. Les fonctionnaires interrogés ont situé la famille d'accueil dans une catégorie spéciale, son statut n'étant pas clairement établi, ni salarié à proprement parler, ni totalement bénévole. Une minorité de fonctionnaires était d'opinion que ce statut devrait être clarifié et qu'il y aurait avantage à modifier les politiques provinciales pour leur reconnaître un plein statut de salarié. Pour l'ensemble des personnes interrogées, la question était très marginale, puisque les familles d'accueil font l'objet de politiques spécifiques dans les services à l'enfance et qu'elles ne sont pas visées par les politiques provinciales sur le bénévolat.

Les services sociaux spécialisés : L'objectif de ce programme vise les adultes dépendants ou ayant des besoins spéciaux, tels les personnes en perte d'autonomie, les personnes itinérantes, seules ou en état de crise. En 1982-1983, l'allocation budgétaire consacrée à ces subventions a été de 2 547 211 $. Le budget a servi à l'achat de services ou au soutien des organismes bénévoles en faveur de la clientèle cible. Le budget a supporté des activités dans les abris de l'Armée du Salut, du YMCA et du YWCA, dans les refuges pour femmes et dans des centres d'urgence.

De ce budget, le Bureau des citoyens âgés a administré un programme de 388 000 $ en subventions dont 109 000 $ furent consacrés au Conseil albertail du vieillissement, un organisme bénévole qui reçoit de l'aide et collabore activement avec le bureau des citoyens âgés du département. Ce Conseil vise à augmenter la participation des personnes âgées dans la société et pour cela, il définit les besoins, encourage la recherche, suscite des débats publics, fait des représentations auprès des gouvernements pour l'amélioration des politiques et le respect des droits des personnes âgées.

Le bureau des citoyens âgés a distribué des subventions pour fins éducatives, pour la tenue de conférences, de séminaires et d'ateliers de formation et d'autres subventions au titre des projets spéciaux d'entraide ou d'aide mutuelle. Le Bureau fournit beaucoup d'informations aux personnes âgées, par exemple une publication intitulée **1983 Programs for Seniors.**(13) L'accent est mis sur les personnes âgées en tant que consommatrices de services, il y a peu d'information relative à leur implication possible comme bénévoles dans la communauté. Cependant, un autre document intitulé **Information for Senior Citizens Organizations,**(14) traite des centres pour personnes âgées et fait référence explicitement à l'implication de la communauté et des bénévoles dans les programmes de ces centres. Trente-quatre des 211 centres pour personnes âgées reçoivent une subvention en vertu du programme des services de soutien à la famille et à la communauté. Tous les centres, à l'exception de quatre, sont dirigés par des conseils d'administration composés de bénévoles. Ils font largement appel aux bénévoles qui

fournissent des milliers d'heures par année pour différentes activités, dont les popotes roulantes. En Alberta comme ailleurs, les citoyens âgés y sont très impliqués.

La description de l'implication des bénévoles auprès des personnes âgées ne serait pas complète sans mentionner le programme C.O.P.E. (Community Outreach Program to the Elderly). Il s'agit d'un programme qui remonte à 1979, géré par l'unité sanitaire d'Athabasca et subventionné par le ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta. Ce programme dessert les personnes âgées et les personnes handicapées et compte sur un fort contingent de bénévoles pour répondre aux besoins identifiés. En 1982, les 173 bénévoles ont desservi 173 bénéficiaires et ont contribué près de 10 000 heures de bénévolat.

Le Conseil consultatif provincial des citoyens âgés se préoccupe d'identifier des moyens de stimuler la motivation et la participation des bénévoles auprès des personnes du troisième âge.

Le Bureau du protecteur public, qui a la responsabilité de la protection des adultes incapables de prendre les décisions personnelles les concernant, stimule l'action des bénévoles de façon assez originale. En effet, il assiste les citoyens dans leurs fonctions de protecteurs privés. Tout citoyen responsable peut devenir un protecteur privé en s'adressant à la Cour du banc de la reine pour obtenir une autorisation de curatelle. Le Bureau du protecteur public doit s'assurer de l'exactitude des faits afin que le juge soit en mesure de prendre une décision éclairée. En 1981-1982, 767 protecteurs privés ont été désignés par la Cour. A notre avis, il s'agit de véritables bénévoles puisque même si certains ont des liens de parenté avec les protégés, ils assument une responsabilité sociale sans y être contraints et ils le font sans rémunération.

La rééducation fonctionnelle : En rééducation fonctionnelle (enveloppe budgétaire 6), des subventions ont été accordées à des agences et des organismes privés à but non lucratif, notamment pour :

- o des services de placement et de counselling en rééducation fonctionnelle;
- o des agences de rééducation fonctionnelle;
- o des centres de formation en rééducation fonctionnelle;
- o des centres d'activités.

Il faut souligner qu'une portion significative des sommes est consacrée à des services lourds et spécialisés où le recours aux bénévoles est minime. C'est au niveau des conseils d'administration que les bénévoles sont principalement impliqués.

L'Association des centres de rééducation de l'Alberta est un organisme totalement bénévole, dont les membres sont les bénévoles siégeant aux conseils d'administration des Centres de rééducation. L'Association avise le Ministère sur des questions de politique et entreprend des actions de représentation de besoins.

Plusieurs associations pour la déficience mentale, où il y a une forte composante de bénévolat, d'entraide et d'aide mutuelle, reçoivent des

subventions substantielles. Ces associations sont impliquées non seulement dans les services mais aussi dans la défense des droits et la représentation des besoins.

Les services aux personnes handicapées : L'enveloppe budgétaire 7 couvre le budget qui s'ajoute à celui de la rééducation fonctionnelle pour venir en aide par d'autres moyens aux diverses catégories de personnes handicapées. Il s'agit, dans une première catégorie, de services institutionnels et résidentiels communautaires. Dans une deuxième catégorie, il s'agit de services de coordination des organismes impliqués auprès des personnes handicapées. Deux programmes, celui de résidences communautaires et celui des foyers approuvés, sont gérés par des sociétés à but non lucratif qui font appel à des bénévoles. Ils fournissaient 1 050 et 233 places, respectivement, au 31 mars 1983.(15)

Les services de santé mentale : De nombreux groupes et associations reçoivent des subventions pour le traitement des maladies mentales (enveloppe budgétaire 8). Les subventions permettent également de financer des activités d'éducation publique et de recherche en santé mentale. Voici une liste non exhaustive des activités couvertes par ces subventions : prévention du suicide, centres de jour, Association canadienne pour la santé mentale, programmes de resocialisation. Le budget de l'année courante est de 7 359 000 $ et soutient environ 30 groupes ou organismes bénévoles.

Les services socio-communautaires et de santé communautaire : Les budgets prévus à l'enveloppe budgétaire 10 financent des services socio-communautaires et des unités locales de santé. La plupart de ces fonds sont destinés à des agences ou à des municipalités. Cependant, certaines subventions permettent de soutenir des associations bénévoles telles la Société canadienne de fibrose kystique, la Fondation du coeur d'Alberta et l'Association de la paralysie cérébrale.

Ces activités s'inscrivent sous l'autorité de plusieurs législations, mais arrêtons-nous à la Loi sur les services de soutien à la famille et à la communauté. Cette loi récente, qui date de juin 1981, vise à impliquer les citoyens au niveau local dans des services et des activités pour renforcer la famille et la communauté. Elle remplace la Loi sur les Services sociaux préventifs, qui remontait à 1966. Pour donner une indication de l'importance de l'implication des bénévoles en vertu de ces législations, citons le passage suivant paru dans un rapport de 1981 : "Environ 34 394 bénévoles ont contribué plus d'un million d'heures aux programmes SSP en 1980. Les services SSP furent fournis à plus de 150 000 personnes en 1980".(16)

Les activités préventives en vertu de la nouvelle législation faisant appel à des bénévoles et à la communauté sont certainement parmi les plus imposantes au Canada. Les énoncés de principe et les politiques font référence au bénévolat : "Le bénévolat et les processus d'entraide communautaire contribuent à un sens d'intégrité, de respect de soi et d'interdépendance. Ce sont des facteurs significatifs dans le maintien ou le développement de structures communautaires fortes et soutenantes".(17)

De plus, ce document insiste sur l'importance de la participation des citoyens, via des comités consultatifs de citoyens et des conseils d'administration composés de bénévoles.

Les unités locales de santé sont constituées en vertu de la Loi sur les unités de santé. Les règlements couvrant les soins à domicile en vertu de cette loi spécifient que les programmes doivent avoir recours le plus possible aux services des bénévoles.(18) Ces règlements prévoient également la création d'un comité consultatif des soins à domicile, qui peut comprendre jusqu'à sept citoyens ou consommateurs de services qui agissent bénévolement.

En terminant cette section, mentionnons quelques aspects intéressants du programme de planification familiale. En vertu de ce programme, des bénévoles sont formés comme conseillers en matière de planification familiale et plusieurs coordonnateurs sont eux-mêmes bénévoles. C'est le cas, par exemple, de Serena Alberta. L'Unité de promotion et de protection de la santé organise deux séminaires par année. Ces séminaires nommés "Opportunity for Interchange" regroupent 35 représentants d'environ 25 agences impliqués dans la planification familiale pour discuter de développement de programmes et des mécanismes de financement. Cinquante pour cent des participants proviennent des unités locales de santé et 50 % du secteur bénévole; une proportion significative de participants sont eux-mêmes des bénévoles. Voilà une façon très originale d'encourager et de soutenir l'action bénévole et de diffuser l'information.

L'Administration des programmes destinés aux bénévoles : La section précédente a démontré, sans équivoque, l'ampleur et la diversité des programmes du Ministère qui touchent le bénévolat et soutiennent l'action bénévole. Certaines lois ou certains règlements précisent la volonté du Ministère de favoriser le développement du bénévolat. La diversité et la dissémination des programmes d'aide au bénévolat dans un grand nombre d'unités administratives rend difficile la coordination des activités. Il est même difficile de dégager une vue d'ensemble au niveau du Ministère et de s'en faire une représentation fidèle. L'étude des documents budgétaires démontre que les directeurs régionaux et le personnel au niveau régional jouent un rôle de plus en plus important dans l'attribution des subventions; en dépit d'une volonté certaine de régionalisation et de décentralisation, le système demeure centralisé. Si l'on veut pousser plus loin l'actualisation de la décentralisation, il semble qu'au moins trois conditions devront être réalisées :

- o l'attribution d'enveloppes budgétaires régionales sous l'autorité du directeur régional;
- o des lignes directrices qui permettront d'orienter le processus de prise de décision des directeurs régionaux et de maintenir une cohérence et une équité provinciales;
- o un système d'information, comme instrument essentiel de rétroaction dans tout système décentralisé.

Le Ministère a conçu une formule uniforme de demande de subvention. Elle a beaucoup d'avantages pour les groupes ou organismes qui veulent l'utiliser. Il a aussi publié un guide intitulé **"Comment préparer une demande de subvention"**.(19) Ce guide est très pratique; il est écrit dans un langage simple et est facile d'accès. Cependant, il serait grandement amélioré si on faisait référence à l'implication de la communauté et au recours aux bénévoles comme critère d'attribution des fonds.

Les principes relatifs au bénévolat : Le ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire a défini des principes relatifs au bénévolat dans différentes législations et dans ses règlements. On sent une préoccupation réelle et une volonté ferme des différentes instances de développer la vie communautaire et l'implication significative des bénévoles partout où c'est possible. La Loi sur le soutien à la famille et à la communauté est particulièrement impressionnante et intéressante par ses aspects préventifs et par les engagements qu'elle traduit face à la participation bénévole des citoyens. De plus, des efforts importants sont consentis dans les différentes unités administratives pour diffuser une information simple et accessible aux divers publics du Ministère.

3. La Saskatchewan

En Saskatchewan, nous avons rencontré des fonctionnaires et obtenu des documents de deux ministères : le ministère des Services sociaux et celui de la Santé.

Le ministère des Services sociaux

Ce ministère administre, via son programme de financement des services communautaires, des subventions de l'ordre de 5,6 millions de dollars pour l'année courante. Environ 60 groupes, qu'il s'agisse d'organisations à but non lucratif ou de coopératives, ont reçu une subvention dans divers secteurs d'activité. Le programme de subventions fonctionne maintenant depuis huit ans, les premières subventions ayant été accordées en 1975.

Parmi les projets qui sont financés en vertu de ce programme se trouvent quatre organismes de défense sociale représentant des bénéficiaires de l'aide sociale et des personnes à faible revenu, ainsi que sept groupes de Grands Frères et de Grandes Soeurs et des services d'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle. Le Ministère s'est donné une nouvelle priorité, soit l'octroi de subventions pour des programmes d'intervention dans les situations de violence familiale (femmes battues ou enfants maltraités).

Le Ministère a aussi accordé à 421 centres d'activités pour les personnes âgées des subventions de fonctionnement inférieures à 5 000 $ chacune en 1983-1984. Ces subventions ne visent pas l'achat de services; elles ont plutôt comme but de soutenir l'infrastructure nécessaire à l'action de l'organisme bénévole. Cette approche a l'avantage d'être économique et souple. Les responsables des organisations en question doivent obtenir des subventions pour couvrir les coûts des programmes lorsque approprié. Outre les centres d'activités pour personnes âgées, le Ministère finance 16 services de transport locaux pour personnes âgées.

Des lignes téléphoniques d'urgence destinées à répondre 24 heures sur 24 aux situations de crise ont été implantées initialement à Saskatoon, par exemple, grâce à l'initiative des bénévoles. Maintenant, le fonctionnement de ces lignes d'urgence est totalement financé par le gouvernement, mais administré par des organismes contrôlés par des conseils d'administration bénévoles. En Saskatchewan, les bureaux de bénévolat ne sont pas subventionnés par le gouvernement provincial.

De plus, un budget de 5 millions de dollars permet de financer 133 projets subventionnés qui rendent des services, avec la contribution de bénévoles, aux personnes handicapées. Certains de ces projets incluent aussi des activités de défense des droits et de représentation.

La politique du Ministère : Bien qu'il n'y ait pas d'énoncé écrit et formel en ce qui concerne l'action bénévole, le Ministère a beaucoup recours au secteur bénévole depuis de nombreuses années. L'autorité législative qui permet le financement du programme se trouve dans l'article 8 de la Loi sur le ministère des Services sociaux. En substance, cet article permet notamment d'allouer des fonds sous forme de subventions à des organismes non gouvernementaux pour des services qui bénéficient à la population de la Saskatchewan. Le Ministre possède l'autorité pour les subventions n'excédant pas 10 000 $. Pour les subventions plus importantes, il s'agit d'une décision du lieutenant-gouverneur en conseil.

La gestion du programme des services communautaires est centralisée mais quatre consultants assistent les organismes bénévoles et formulent des recommandations au directeur provincial. L'approche en Saskatchewan face à l'implication des bénévoles est relativement simple. Les formulaires de demande de subvention sont très détaillés quant aux dimensions financières et budgétaires. Notons que les membres du conseil d'administration doivent être identifiés dans la formule de demande de fonds. De plus, il y a une question qui attire l'attention sur l'efficacité du programme et des méthodes utilisées pour évaluer la qualité des services fournis. Le Ministère a adopté la comptabilité par service de Centraide pour les organismes bénévoles.

En conformité avec la législation, la décision finale d'octroi d'une subvention revient au Ministre ou au Cabinet, selon son ordre de grandeur. Le Ministre communique dans une lettre très élaborée la décision de son Ministère. Au nombre des autres activités d'organismes non gouvernementaux dotés d'un conseil d'administration bénévole qui sont financés par le Ministère figurent environ 90 centres de jour, une vingtaine d'organismes d'aide pour de petits travaux et un contingent permanent d'une quarantaine d'organismes de services sociaux aux familles et aux enfants.

Le ministère de la Santé

L'implication des bénévoles dans les programmes du ministère de la Santé est variée et très répandue. Les bénévoles sont principalement impliqués dans les services directs quoiqu'un certain nombre de bénévoles siègent aux conseils d'administration d'organismes non gouvernementaux financés par le Ministère.

Les soins à domicile : Chacun des 45 districts de soins à domicile est dirigé par un conseil d'administration formé de bénévoles. Les conseils d'administration veillent à la prestation des services. Ils embauchent du personnel pour s'occuper des tâches administratives et fournir les services. Tous les districts comptent une personne âgée au sein de leur personnel. Certaines de ces personnes âgées veillent à coordonner le travail des bénévoles; toutefois, quelques districts ont quelqu'un affecté exclusivement à cette fonction.

Des programmes de conducteurs bénévoles ont été mis sur pied dans certains districts de soins à domicile. Ces programmes sont administrés par les bureaux des conseils de soins à domicile et les centres d'activités locaux pour personnes âgées. A titre incitatif, les conducteurs bénévoles peuvent réclamer 50 % de l'indemnité de parcours accordée par le gouvernement.

La Commission d'alcoolisme de la Saskatchewan : La Commission d'alcoolisme de la Saskatchewan a comme politique d'avoir recours le plus possible aux bénévoles. Au nombre de ces bénévoles se trouvent les membres des groupes de consultation par des pairs en matière d'alcoolisme, de même que des citoyens intéressés. De façon générale, les associations bénévoles comprennent les membres de groupes d'assistance mutuelle comme les Alcooliques Anonymes et Al-Anon.

Au total, 16 sociétés sans but lucratif reçoivent des subventions pour 21 centres différents de désintoxication, de placement, d'évaluation et de soins. Une autre résidence est exploitée par un particulier qui s'occupe de tout l'aspect recrutement. Les 21 centres sont dirigés par des membres des conseils d'administration, qui sont pour la plupart des bénévoles. Le personnel de ces centres est rémunéré mais il continue de recourir aux services de bénévoles dans la mesure du possible.

La Commission d'alcoolisme a mis sur pied un programme de formation permanent pour son propre personnel et celui des organismes subventionnés. Ce programme sert aussi à former d'autres bénévoles des diverses régions de la province.

Les services d'ambulance : Soixante-six des 105 districts ambulanciers de la province sont desservis exclusivement par des bénévoles. Du point de vue organisationnel, ces services, surtout en milieu rural, sont rattachés aux hôpitaux locaux, aux municipalités, aux services d'incendie locaux ou à des associations bénévoles. Il existe dans le secteur ambulancier des procédures d'évaluation et d'inspection de l'équipement qui s'appliquent aux bénévoles et au personnel salarié.

Les services psychiatriques : L'an dernier, la Direction des services psychiatriques a financé une vingtaine d'organismes sans but lucratif au moyen de subventions annuelles. Dans certains cas, il s'agissait d'une subvention renouvelée; dans d'autres cas, c'était une première subvention. Tous ces groupes fournissent des services directement à des personnes qui éprouvent ou ont déjà éprouvé des troubles psychiatriques. La gamme de services comprend les services résidentiels, les services sociaux et de loisirs, les services de réadaptation et les programmes d'entraide. L'Association pour la santé mentale de la Saskatchewan, qui dispense des services à l'échelle de la province, est la plus importante bénéficiaire de subventions.

La politique du Ministère : Nous avons obtenu du Ministère une assez bonne description des programmes de soutien au bénévolat. Malheureusement, au moment d'écrire ce rapport, nous attendions encore par retour du courrier des données quantitatives sur les programmes et des informations plus précises sur le fonctionnement des politiques. Nous savons, cependant, que certaines associations bénévoles dans le secteur de la santé mentale, par exemple, sont très reconnues et reçoivent un financement annuel récurrent. Elles étaient établies et fonctionnaient avant de recevoir des subventions gouvernementales.

4. Le Manitoba

Au Manitoba, le ministère des Services communautaires et correctionnels, le ministère de la Santé et le ministère des Services d'emploi et de la Sécurité économique gèrent des programmes qui sont pertinents à notre étude.

Le ministère des Services communautaires et correctionnels

En raison des contraintes de temps, il a été possible uniquement d'obtenir des renseignements sur certains aspects des subventions accordées par ce ministère pour les services bénévoles. Le Ministère accorde des subventions pour supporter des programmes d'organismes bénévoles dans les secteurs suivants :

o **Services à la famille et à l'enfance**, particulièrement les sociétés d'aide à l'enfance (Children's Aid Societies) dont les conseils d'administration sont composés de bénévoles, mais les programmes sont pour la plupart quasi-gouvernementaux et statutaires. Les sociétés d'aide à l'enfance emploient des coordonnateurs de bénévoles qui sont financés par le Ministère. L'Association des familles d'accueil du Manitoba reçoit une petite subvention annuelle.

o **Les services aux personnes âgées et de soins communautaires.** C'est sous cette rubrique que les popotes roulantes sont subventionnées (26 000 $ en 1980-1981). Les conseils d'administration sont composés de bénévoles. Tous les conducteurs et membres des équipes de livraison de repas sont aussi des bénévoles.

o Les services de rééducation fonctionnelle.

o Les soins et le traitement des déficients mentaux.

o Les services correctionnels.

o **Les centres d'amitié.** Les dix centres d'amitié ont obtenu un total de 503 000 $ en 1980-1981.

o **Les subventions générales.** Différentes associations ou organisations telles le "Brandon Citizen Advocacy" ou la Confédération des 4 Nations, le Centre d'intervention d'urgence et le Centre du bénévolat ont obtenu des subventions à ce chapitre.

Le "Brandon Citizen Advocacy" recrute des bénévoles pour qu'ils agissent comme protecteurs d'une personne déficiente mentale; ils agissent sur une base individuelle, c'est-à-dire un bénévole pour une personne handicapée.

Le programme de subventions pour l'année 1980-1981 se chiffrait à 25 748 100 $. Cependant, il est impossible avec l'information que nous avons obtenue d'identifier la part précise consacrée directement aux bénévoles. On doit noter qu'une large proportion de ce budget sert à financer des programmes quasi-gouvernementaux, tels les sociétés d'aide à l'enfance et certaines institutions financées par le gouvernement, mais gérées par des sociétés à but non lucratif.

Les politiques du Ministère : Le soutien aux organismes bénévoles prend la forme de consultation de la part du personnel du Ministère, de promotion, de soutien matériel et financier.

Le guide budgétaire et les dimensions financières sont très élaborés, mais les autres aspects des politiques sont peu explicites. Les critères ne sont pas très précis; on s'en remet à la sagesse de la pratique. Les organismes qui veulent obtenir un financement pour leurs programmes doivent fournir de l'information sur les objectifs et les résultats attendus en termes quantifiables. Il y a grande préoccupation pour l'efficacité des programmes; en effet, les organismes doivent définir les critères d'évaluation des résultats.

L'approche du Ministère face au bénévolat se caractérise par la perception que les bénévoles sont des citoyens engagés, responsables et autonomes; les politiques découlent de cette perception. On nous a aussi mentionné qu'autant que possible, on encourage les bénévoles à siéger à des conseils d'administration près de leur lieu de résidence, ce qui augmente les liens entre la communauté et les organismes. De plus, on reconnaît que les bénévoles peuvent faire du travail qu'il n'est pas nécessaire de confier à des professionnels. Le Ministère définit les services qu'il veut voir développer et il est prêt à payer pour ces services, ce qui correspond à l'achat de services, approche déjà pratiquée dans d'autres provinces d'ailleurs.

Le ministère de la Santé

Dans ce ministère, nous avons rencontré un représentant du Ministère au niveau régional, ce qui nous a permis d'obtenir une information différente de celle que nous avons recueillie ailleurs. Il y a intérêt à en faire rapport, car elle permet de voir comment une politique provinciale s'applique au niveau régional. Le rapport annuel du Ministère mentionne l'implication des bénévoles dans les centres provinciaux de santé mentale. Ces centres ont un service de bénévolat où les bénévoles aident les patients dans diverses tâches de socialisation. On insiste sur l'importance de la fonction de coordonnateur des bénévoles.

Le coordonnateur des bénévoles au niveau local : Au niveau régional, on nous a expliqué que la fonction de coordonnateur des bénévoles était très importante. C'est souvent ce qui fait la différence entre un programme de bénévolat qui réussit et un autre qui ne réussit pas. Ceci s'explique par le fait que des bénévoles mal orientés ou coordonnés se sentent mal à l'aise, particulièrement dans une organisation gouvernementale. A la longue, ils se désintéressent et on finit par les perdre. De plus, on nous fait ressortir qu'il n'y avait pas de problème avec les employés professionnels ou syndiqués parce que l'on fait bien attention de ne pas impliquer les bénévoles dans des fonctions qui sont compétitives à celles des professionnels ou du personnel régulier.

Le coordonnateur remplit les fonctions suivantes :

- planification et développement du programme de bénévolat;
- recrutement des bénévoles;
- entrevues et placement des bénévoles;
- orientation et formation des bénévoles;

- supervision et évaluation;
- reconnaissance du rôle des bénévoles;
- compilation des données et évaluation du programme.

Mentionnons une nouvelle initiative au Manitoba. Le premier ministre, M. Howard Pawley, a invité un certain nombre de bénévoles à une réception en leur honneur en guise de reconnaissance pour leur contribution à la vie de la communauté.

Un seul coordonnateur peut encadrer l'action de centaines de bénévoles dans plusieurs secteurs d'activité. Par exemple, dans le bureau régional visité, le coordonnateur pouvait compter 5 000 heures au crédit des bénévoles dans l'année.

Le ministère des Services d'emploi et de la Sécurité économique

Même si ce ministère n'était pas sur notre liste initiale, lors de notre séjour à Winnipeg, on nous a souligné l'importance et l'intérêt d'un programme de ce ministère pour notre étude. Il s'agit du **Programme des bénévoles dans les services publics** ("Volunteers in Public Service Program - V.I.P.S.). La documentation que nous avons consultée revêt un grand intérêt et révèle un nouveau programme très imaginatif et intéressant. Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer la responsable du programme, mais elle nous a fait parvenir avec diligence toute la documentation pertinente; nous lui en sommes très reconnaissants.

Le Programme de volontariat dans les services publics : Le programme est si bien décrit dans un texte du Ministère que nous le reproduisons intégralement ci-dessous.(20)

"Établi en 1978 par le Gouvernement provincial du Manitoba, ce programme avait pour but, à l'origine, d'aider les organismes du gouvernement à mettre sur pied des programmes de volontariat structurés. Placé sous la tutelle de la Direction des services de l'emploi et de la jeunesse du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, le programme finance les postes de coordonnateur du personnel bénévole et place ces coordonnateurs dans les organismes gouvernementaux choisis, pendant une période d'essai. Chaque coordonnateur dirige une équipe de travailleurs bénévoles qui aide l'organisme à atteindre des objectifs précis.

Les programmes sont établis et dirigés par un coordonnateur du personnel bénévole, spécialement formé et dont le rôle est de :

- mettre sur pied un programme de bénévolat qui réponde aux besoins précis des organismes;
- faciliter l'intégration du personnel de l'organisme au programme de bénévolat;
- sensibiliser la communauté au besoin de travailleurs bénévoles qui se fait sentir;
- s'occuper de placer les travailleurs bénévoles;
- diriger et encadrer l'équipe de travailleurs bénévoles;
- veiller à la formation et à l'appréciation des travailleurs bénévoles;
- évaluer le programme.

Le coordonnateur du personnel bénévole doit recevoir de la part des organismes subventionnés suffisamment d'aide et de directives, afin d'assurer le succès du programme. L'emploi d'un personnel bénévole permet aux organismes concernés de bénéficier de nombreux avantages en :

- o augmentant les services individuels aux clients;
- o éliminant une accumulation de travail et de matériel;
- o recevant une aide dans le domaine administratif, technique et pour le travail de bureau;
- o profitant des services de consultation offerts;
- o s'enrichissant sur le plan humain grâce à l'apport de nouvelles compétences, d'une énergie et d'un enthousiasme nouveaux.

Le Programme de volontariat dans les services publics travaille de concert avec le Centre des travailleurs bénévoles de Winnipeg (organisme subventionné par Centraide), afin de :

- o former les coordonnateurs des équipes de travailleurs bénévoles;
- o servir d'agent de consultation au cours de l'établissement et de l'évaluation des programmes;
- o aider au recrutement du personnel bénévole.

Une évaluation du programme a été réalisée et voici les principales conclusions. Quatorze agences gouvernementales ont bénéficié du programme et lorsqu'il s'est terminé, toutes ont implanté un programme permanent de bénévoles, 12 d'entre elles créant des postes de coordonnateur des bénévoles. Il y a de nombreux avantages à un tel programme. Pour un budget minime de 150 000 $ en 1982-1983 :

- o 9 coordonnateurs des bénévoles ont obtenu un contrat à terme du gouvernement provincial et ont reçu une formation spécifique;
- o 1 059 bénévoles ont exercé leurs activités, dans 14 ministères ou organismes provinciaux, contribuant 28 500 heures de bénévolat."

Ce programme est l'un des plus innovateurs que nous ayons rencontrés dans notre tournée des provinces; à notre connaissance, il est unique au Canada. Il peut fournir un modèle très positif pour le développement du bénévolat dans le secteur public.

5. L'Ontario

En Ontario, nous avons interviewé des personnes et analysé des documents provenant du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère du Secrétaire provincial.

Le Secrétariat pour le développement social, ministère du Secrétaire provincial

Ce secrétariat, rattaché au ministère du Secrétaire provincial, a comme principal mandat de développer les perspectives de planification et de programmation dans le vaste secteur des politiques sociales et de coordonner l'action de plusieurs ministères à vocation sociale.

Le Secrétariat a constitué un comité interministériel sur le bénévolat, présidé par Mad. Susan Crawford, qui regroupe des représentants des ministères suivants :

- o Citoyenneté et Culture;
- o Services sociaux et communautaires;
- o Services correctionnels;
- o Éducation;
- o Santé;
- o Secrétariat pour le développement social :
  - Secrétariat pour les personnes handicapées;
  - Secrétariat pour les personnes âgées;
  - Secrétariat à la jeunesse;
- o Tourisme et Récréation.

Le mandat du comité est de développer une vue d'ensemble de l'étendue et du genre d'implication des ministères à vocation sociale dans le secteur du bénévolat. Pour ce faire, la première étape consiste à dresser un inventaire dans les ministères susmentionnés. Cet inventaire est une étude interne qui porte sur :

1) l'action bénévole au sein des services relevant du Ministère et des programmes de services directs;
2) les services offerts par le Ministère à l'appui de la formation des bénévoles (par ex. consultation);
3) les activités réalisées par le personnel rémunéré du Ministère avec des bénévoles.

L'inventaire vise à :

- o rassembler et partager l'information au sujet des programmes des ministères relatifs au bénévolat;
- o explorer les possibilités de coordination de toutes ces initiatives;
- o évaluer le potentiel de développement d'une politique-cadre dans le secteur du bénévolat.

Le mandat du Secrétariat permet de dégager certains principes qui guident l'action du comité :

"La participation bénévole des citoyens est une composante valable et essentielle dans la prestation des services aux citoyens. Le bénévolat fait partie intégrante de l'activité de plusieurs ministères provinciaux et des programmes communautaires financés par les ministères.

Le ministère des Services sociaux et communautaires

La situation de ce très grand ministère en ce qui concerne le bénévolat est quelque peu semblable à celle du ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta. Cependant, alors qu'en Alberta la régionalisation/décentralisation est en voie de se finaliser, la décentralisation est plus lente en Ontario. Le Ministère octroie 815 millions de dollars aux organismes bénévoles et de charité, quoiqu'une très grande proportion de cette somme sert à soutenir des programmes statutaires et quasi-gouvernementaux.

Au niveau central, il y a un poste de coordonnateur des services des bénévoles qui exerce une fonction-conseil auprès des différentes instances du Ministère. Ce coordonnateur a produit différents documents,[21] dont le plus récent constitue une véritable proposition de politique ministérielle en matière de bénévolat. C'est un texte très bien documenté qui, tout en présentant un portrait de l'état actuel de l'implication des bénévoles dans les programmes du Ministère, propose diverses options quant aux principes, politiques et pratiques du Ministère. Même si ce document est encore à l'état de document de travail, il fournit des informations très précieuses sur la situation de ce ministère.

On y apprend que plus de 2 230 bénévoles sont impliqués dans des programmes administrés directement par le Ministère. Dans la plupart des programmes financés par le Ministère et gérés par des sociétés à but non lucratif, on a recours aux bénévoles. En 1980, selon les données disponibles les plus récentes, dans le seul secteur des services à l'enfance, on estimait le nombre de bénévoles à 7 300. Si les bénévoles travaillent en moyenne quatre heures par semaine, on pourrait évaluer leur impact de la façon suivante :

Nombre de bénévoles	Nombre total d'heures par semaine	Nombre total d'heures par année	Équivalence (postes)
2 230	8 920	463 840	238
7 300	29 200	1 518 400	779

En étudiant ces chiffres, on comprend rapidement l'importance de l'impact des bénévoles sur les programmes. On estime que les bénévoles peuvent avoir des contributions significatives au niveau notamment des :

- services d'information;
- programmes relatifs à l'emploi;
- programmes de réconciliation entre la victime et le contrevenant;
- supervision de probation;
- programmes des écoles de rééducation;
- programmes des centres d'observation et de détention;
- programmes de dynamique de la vie;
- programmes de dépannage;
- bénéficiaires des programmes sociaux comme bénévoles;
- formation des auxiliaires familiales;
- représentation de besoins et fonction de protection des personnes handicapées, le cas échéant.

De plus, le potentiel de développement des programmes de bénévolat est décrit pour plusieurs secteurs dont :

- les jeunes contrevenants;
- les services de rééducation fonctionnelle;
- la dynamique de la vie;
- le répit parental;
- services pour les personnes handicapées;
- services aux personnes âgées;
- services relatifs à l'assistance sociale;
- services de promotion (advocacy) des personnes handicapées.

Le document propose des principes fondés sur le désir des gens de participer à la vie communautaire et d'améliorer les conditions sociales de l'environnement, tout en menant leur propre croissance. La valeur de la contribution des bénévoles est aussi soulignée en termes d'amélioration des services. Certains services disparaîtraient sans l'implication des bénévoles. On reconnaît aussi au niveau des principes que les bénévoles ont souvent été les créateurs de services qui depuis lors sont maintenant devenus statutaires.

Onze objectifs sont définis pour le programme et un plan de travail a été proposé.

6. Le Québec

Les programmes d'aide au bénévolat sont assez diversifiés dans la province de Québec. Nous avons rencontré des représentants de sept ministères ou organismes publics : le ministère des Affaires sociales, le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le Secrétariat du développement social au ministère du Conseil exécutif, le Comité de protection de la jeunesse au ministère du Conseil exécutif, le Comité de protection de la jeunesse au ministère de la Justice et l'Office des personnes handicapées du Québec. Nous rendrons compte des programmes dans cinq de ces ministères ou organismes parce que les deux autres avaient peu d'activités pertinentes à notre étude.

Le ministère des Affaires sociales

Le ministère des Affaires sociales, via son Service de liaison avec les organismes bénévoles, gère un programme de subventions qui est très substantiel. En 1983-1984, 698 groupes ou associations se partagent un budget de 13 603 000 $. Ce budget est divisé en deux enveloppes, une première enveloppe de 9 653 000 $ administrée de façon centrale directement par le ministère des Affaires sociales et une autre de 3 950 000 $ pour les services de maintien à domicile, administrée de façon centralisée. En effet, pour cette portion du budget, les conseils régionaux de santé et de services sociaux font des recommandations au ministère des Affaires sociales, qui prend la décision finale en matière de subvention. Nous reviendrons sur cette enveloppe budgétaire lorsque nous décrirons le processus mis en place par le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain.

A ce jour, les 698 groupes subventionnés se répartissent en quatre catégories :

Associations ou groupes	Nombre	Subventions
Maitien à domicile	447	3 942 900 $
Promotion et services directs	126	3 451 733
Femmes en difficulté; lutte contre le viol; hébergement et activités de soutien	47	3 594 150
Ressources-jeunesse	78	2 592 000
Total	698	13 580 783 $

Cent treize nouveaux groupes ont été subventionnés en 1983-1984, ce qui représente 16 % du total. Même s'il est imposant, ce budget représente moins de 1 % du budget total du ministère des Affaires sociales, qui se chiffre à 5,35 milliards de dollars pour l'année courante.

La plupart des organismes bénévoles subventionnés sont des groupes locaux ou régionaux. Ils sont petits; en effet, quelques personnes seulement coordonnent généralement le travail des bénévoles. Les groupes doivent être incorporés légalement; s'ils ne le sont pas, ils reçoivent leur subvention via un fiduciaire. Quelques groupes ont une envergure provinciale.

En plus de fournir un appui financier aux groupes bénévoles, le Ministère, via ses chargés de programme, les assiste dans leur demande de subvention en fournissant une assistance technique et de la consultation. Les chargés de programme du Ministère qui avec le directeur sont au nombre de cinq, visitent les organismes bénévoles et s'assurent que les plus démunis ne sont pas pénalisés. De plus, les chargés de programme diffusent de l'information aux associations pour qu'elles s'entraident lorsqu'elles rencontrent des difficultés particulières.

Le Ministère appuie aussi le développement du bénévolat de façon indirecte. L'an dernier, il a dépensé 300 000 $ pour financer les coûts directs d'une campagne d'opinion publique d'une durée de trois mois. Les coûts totaux de la campagne ont été plus élevés, mais les autres coûts ont été soutenus par les médias à titre de services au public ou par des services indirects. C'est la seule initiative du genre que nous ayons rencontrée dans notre étude; nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur, car elle suscite un certain nombre de questions intéressantes. Le Ministère a obtenu un prix - le "Coq d'or" - pour la qualité de la campagne.

De plus, l'Association des centres de bénévolat reçoit une subvention et un appui logistique pour la semaine du bénévolat.

La politique du ministère des Affaires sociales : Le programme des subventions comme dans la plupart des autres provinces ne fait pas partie des programmes statutaires. Il est non statutaire, donc non garanti; les groupes ne sont pas assurés d'un financement récurrent. La décision finale dans l'octroi des subventions revient au ministre des Affaires sociales.

Le Ministère a publié un document qui définit les objectifs du programme, fait une description des secteurs d'activité subventionnés et précise les critères d'admissibilté.(22)

Objectifs du programme de soutien aux organismes bénévoles : De façon générale, le programme de soutien aux organismes bénévoles vise principalement à promouvoir la qualité de vie des individus par des services bénévoles efficaces axés sur les besoins de la communauté. De façon plus spécifique, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- soutenir des activités répondant aux besoins réels de la population dans le cadre des priorités du Ministère et complémentaires aux services offerts par le réseau des affaires sociales;

- promouvoir l'action communautaire bénévole dans le domaine de la santé et des services sociaux, à tous les niveaux de l'organisme, en tant

qu'expression de la participation et de l'engagement des individus dans leur communauté;

- o aider les organismes à développer et à maintenir une organisation facilitant la prestation de services de qualité;

- o favoriser l'implication et la prise en charge de la clientèle dans la recherche de solutions pertinentes à leurs problèmes;

- o promouvoir la réalisation d'expériences favorisant de nouvelles méthodes et approches utiles au développement des services sociaux et de santé.

Description des secteurs d'activité subventionnés : Compte tenu des priorités du ministère des Affaires sociales, les secteurs d'activité subventionnés consistent en différents projets communautaires présentés par des organismes, des groupes ou des associations à caractère social et sans but lucratif. Les services offerts par ces diverses organisations se regroupent sous les trois appellations suivantes :

a. Promotion et services à la communauté

Sous cette dénomination, on retrouve les organismes qui, voués à des activités de soutien, d'animation, d'information, d'orientation et de défense des droits des clientèles les plus démunies, assurent un large éventail de services communautaires dans le domaine social ou de la santé.

Les principales clientèles supportées et assistées par diverses associations, fédérations et organismes bénévoles sont, à titre indicatif, les personnes avec certains problèmes de santé, les familles monoparentales et les familles d'accueil, les personnes âgées et les personnes handicapées physiquement et mentalement, les démunis, les alcooliques et autres toxicomanes.

b. Services aux femmes en difficulté

Dans ce secteur figurent les organismes préoccupés par les besoins des femmes aux prises avec des difficultés, notamment celles qui vivent des problèmes de violence, de dépendance économique et de solitude.

L'aide apportée se traduit principalement par l'hébergement transitoire et le suivi de la clientèle, en passant par l'écoute téléphonique, l'accueil, la relation d'aide, l'information, la référence, l'accompagnement, la prévention et la sensibilisation du milieu.

c. Services à la jeunesse

Sous cette rubrique, on distingue des organismes s'adressant principalement aux jeunes, aux adolescents et aux jeunes adultes. Ces ressources visent, par des activités ou des services communautaires appropriés, à créer un milieu de vie répondant aux goûts et aux besoins des jeunes (prise en charge de l'individu, sens des responsabilités, épanouissement, participation à l'élaboration de programmes, développement de l'autonomie...).

En raison de leur présence dans le milieu, de leur action préventive, de l'appui et du soutien manifestés constamment, ces organismes apportent une

contribution positive à la recherche de solutions face aux différents problèmes auxquels sont exposés les jeunes (abandon scolaire, marginalité, problèmes de drogue et de sexualité, de délinquance, d'hébergement, etc...).

Admissibilité au programme de soutien aux organismes bénévoles : Le cadre général d'intervention du Ministère dans l'évaluation et l'acceptation des projets s'appuie notamment sur le respect des conditions suivantes :

o **Conditions reliées au statut de l'organisme :** Tout organisme doit :

- être incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi sur les sociétés (sans but lucratif) ou bénéficier d'une reconnaissance sociale formelle;

- tenir à jour les règlements généraux de la société en accord avec la charte de l'organisme (rôle, droits et pouvoirs de la société);

o **Conditions reliées à la sélection des projets :** L'analyse des demandes de subvention tient aussi compte des éléments suivants :

- pertinence du projet soumis par rapport aux objectifs et aux priorités du Ministère;

- intérêt accordé à l'action bénévole dans la réalisation des activités de l'organisme;

- complémentarité avec les programmes existants;

- concordance entre les besoins du milieu et les objectifs de l'organisme;

- initiative et créativité des projets soumis;

- collaboration avec les organismes et ressources du milieu;

- importance accordée à la mise sur pied de services concrets à la communauté;

- dynamisme de l'organisme et impact de ses activités dans le milieu;

- effort déployé par l'organisme dans l'obtention de ressources financières diversifiées;

- utilisation des montants reçus selon les fins pour lesquelles la subvention a été accordée.

Admissibilité au programme de subvention : Compte tenu des critères retenus, il en découle que certains organismes, projets ou programmes d'activité, malgré leur qualité et leur pertinence, ne répondent pas aux conditions précédemment décrites. Sont notamment considérées non admissibles, les demandes de subvention soumises par des organismes qui :

- réalisent des activités ou offrent des services professionnels qui font double emploi avec ceux dispensés dans le réseau des affaires sociales;

- reçoivent une subvention d'une fédération ou d'une association provinciale déjà subventionnée par le ministère des Affaires sociales;

- se vouent à la recherche et(ou) à la formation.

Comme on peut le constater, la politique du Ministère est très élaborée. Il y a aussi un formulaire détaillé de demande de subvention. Le formulaire comprend 14 pages et demande des renseignements. notamment sur :

- la liste des membres du Conseil d'administration;
- la nomination d'un vérificateur financier officiel;
- l'historique de l'organisation;
- les objectifs poursuivis;
- les relations avec les organismes et les ressources du milieu;
- le rapport synthèse de la dernière année d'exploitation, ce qui comprend les données sur le nombre de bénévoles impliqués et le nombre total d'heures de bénévolat;
- les prévisions budgétaires;
- les documents complémentaires.

En 1984-1985, le ministère des Affaires sociales procédera à l'informatisation du secteur des subventions, ce qui permettra l'accès rapide à l'information pertinente.

L'implication des bénévoles est très importante; on veut s'assurer au Ministère que les subventions ne tuent pas le bénévolat. On craint une certaine tendance qui se reflète par une corrélation négative entre l'importance de la subvention accordée et le nombre total d'heures de bénévolat dans un organisme. Il semblerait que plus la subvention est élevée, moins le nombre total d'heures de bénévolat est élevée, ce qui préoccupe beaucoup les chargés de programme. On veut que les bénévoles continuent d'avoir une place privilégiée dans les organismes bénévoles. Au niveau technocratique, on ne se mêle pas de la dimension politique; chaque projet est étudié selon un processus objectif et on veut accorder une chance égale à tous les projets.

L'évaluation des activités bénévoles revient à chaque organisme. Le ministère des Affaires sociales ne contrôle pas directement la qualité des services, mais il s'assure de l'utilisation appropriée des fonds. On veut éviter la bureaucratisation des organismes qui doivent fournir beaucoup de renseignements au Ministère. On considère que le contenu d'un rapport qu'un organisme fournit est plus important que la forme.

Plusieurs nouvelles initiatives sont envisagées, qu'il s'agisse de la poursuite de la campagne de bénévolat ou de la modernisation du concept de bénévolat. On veut aussi travailler prochainement sur la dimension de la motivation des bénévoles et attirer l'attention sur certains problèmes sociaux qui pourraient bénéficier de l'apport des bénévoles. La loi sur l'accès à l'information dans le secteur public, qui entrera en vigueur en juillet 1984, a déjà des effets sur l'administration du programme de subventions. Maintenant, les chargés de programme doivent signer leurs observations et recommandations, ce qui influencera la manière dont les décisions seront prises, puisque les organismes bénévoles pourront avoir accès aux dossiers qui concernent leur demande de subvention.

La Loi des services de santé et des services sociaux crée plusieurs catégories d'établissements parapublics et responsables de la prestation des services. Ces établissements (au-delà de 1 000) ont tous des conseils d'administration auxquels des citoyens participent bénévolement. Récemment, une modification aux règlements a rendu obligatoire la présence d'au moins un représentant du secteur des organismes bénévoles aux conseils d'administration de plusieurs catégories d'établissements.

Les principes : Le Conseil des affaires sociales et de la famille a soumis au Ministre, en 1978, une étude et des recommandations portant sur **La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec.**(23) La table des matières donne une bonne indication des questions qui y sont abordées.

Table des matières

- Les organismes bénévoles à l'ordre du jour.
- Les organismes bénévoles
  - Qui sont-ils?
  - Que font-ils?
  - Quel est leur mode d'action?
- Comment l'État doit-il se comporter à l'endroit des organismes bénévoles?
- Le conflit entre les bénévoles, les professionnels et les syndicats.
- L'action volontaire en butte aux difficultés financières.
- Considérations et recommandations relatives à la responsabilité de l'État envers les organismes bénévoles, aux principes sur lesquels elle repose et aux formes sous lesquelles elle peut s'exercer
- Responsabilité de l'État
- Les principes sur lesquels repose l'intervention de l'État
- Les modalités de l'aide gouvernementale à l'endroit des organismes bénévoles
- La structure administrative
- Le support financier
  - Les objectifs du soutien financier
  - Les caractéristiques du soutien financier
- Le soutien autre que financier
- Une autre avenue à explorer.

Cette étude avait été précédée d'une autre par le même conseil parue en 1976 et intitulée **Promotion de la participation des groupes populaires à la question des services publics et au développement des communautés.**(24)

Ces deux études, même si elles ne représentent pas la position du Ministère, indiquent clairement les principes qui l'inspirent dans le développement de sa politique. L'accusé de réception du Ministre au président du Conseil, daté du 9 août 1978, en fait foi :

> "Soyez assuré que je m'empresse de porter le document du Conseil à la considération des principaux officiers de mon ministère concernés par la question du bénévolat, afin qu'ils s'en inspirent dans l'établissement des modalités de l'aide gouvernementale que nous consentons à ces

organismes, parce qu'ils sont essentiels au développement et à l'épanouissement démocratiques de notre société."

Ces études sont, à notre connaissance, les études les plus approfondies qu'un gouvernement provincial ait faites sur le sujet ces dernières années.

La politique ministérielle de maintien à domicile : Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux formulent des recommandations au Ministère pour l'allocation des subventions dans le secteur des soins à domicile (3 942 900 $ pour l'année 1983-1984). Ils élaborent des critères qui sont adaptés à leur région à partir des directives du sous-ministre des Affaires sociales et ils fournissent une assistance technique aux groupes de maintien à domicile dans leur région.

A chaque année, en annonçant le budget destiné aux organismes bénévoles de maintien à domicile, le Ministère émet une directive qui précise ses priorités, les responsabilités des conseils régionaux et les échéances.

Le budget provincial est subdivisé en enveloppes régionales, ce qui assure une certaine équité entre les régions.

Dans la directive de 1983, on précise que le Ministère privilégie les organismes de services qui font appel au bénévolat pour les activités suivantes :

- visites amicales;
- accompagnement pour consultations professionnelles;
- aide pour faire les courses;
- vigilance postale;
- téléphones de sécurité;
- transport;
- aide aux travaux lourds;
- assistance physique;
- gardiennage;
- popotes roulantes;
- parrainage civique (incluant Grands Frères et Grandes Soeurs).

Les clientèles-cible du programme sont les suivantes : les personnes âgées, les malades chroniques, les personnes handicapées et les familles en difficulté.

Administration de la politique dans la région de Montréal : A titre d'illustration, considérons la situation du Montréal métropolitain où 31,5 % (1 242 013 $) des fonds sont alloués. Le tableau IV, préparé par M. Louis-Paul Thauvette, donne une très bonne idée de l'impact du programme sur les organismes de cette région.

On constate en consultant ce tableau que le CSSSRMM applique les directives ministérielles avec une volonté de soutenir des organismes locaux et communautaires. L'entraide communautaire, le maintien ou la réinsertion dans le milieu naturel de vie sont des objectifs qui se traduisent dans l'allocation des subventions. L'objectif et l'approche du programme tels que décrits dans le document du conseil régional sont :

TABLEAU IV

ALLOCATION RECOMMANDÉE POUR 1983-1984 : INTERVENTIONS D'ASSISTANCE BÉNÉVOLE ET D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

TYPOLOGIE	Nombre	Financement moyen	Total	% de la subv.
a) Centres d'assistance bénévole et d'entraide communautaire	39	14 885 $	580 525 $	47,7 %
Organismes de type inter-échange	4	14 875 $	59 500 $	4,8 %
b) Parrainage civique	3	17 000 $	51 000 $	4,1 %
c) Popottes roulantes				
Service bénévole de Montréal	70		105 000 $	
Golden Age	7		17 000 $	11,4 %
Service bénévole ouest de l'île	10		20 300 $	
d) Centre communautaire "personnes âgées"	13	11 515 $	149 695 $	12,0 %
e) Centre communautaire ou organisme de type "communauté culturelle"	11	7 977 $	87 750 $	7,1 %
f) Organisme de type intervention "personne avec un handicap"	8	8 718 $	69 750 $	5,6 %
g) Organisme orienté vers la problématique "famille"	7	8 712 $	60 990 $	4,9 %
h) Organisme de type "santé mentale"	3	8 616 $	26 000 $	2,1 %
i) Autres	Projet Genèse		12 000 $	1,3 %
	WISE		4 000 $	
T O T A U X :	93 organismes	13 517 $	1 243 600 $	100 %
	87 groupes locaux "popotes roulantes"			

Louis-Paul Thauvette
CSSSRMM
7 oct. 1983

"L'objectif du programme"

L'objectif général du programme consiste donc à participer à la valorisation et au soutien des contributions d'aide bénévole et d'entraide des communautés d'appartenance orientées vers le maintien ou la réinsertion des personnes dans leur milieu naturel de vie.

Par le biais d'une subvention, le programme vise plus spécifiquement le soutien financier aux organisations locales à but non lucratif impliquées dans la prestation de services bénévoles et d'entraide qui favorisent une réponse aux besoins de soutien à la vie quotidienne des personnes et qui permettent leur participation et leur insertion à la vie du milieu.

"Une approche communautaire"

Dans la perspective de favoriser le plus possible le maintien à domicile, l'intégration, la réinsertion et la participation communautaire, la priorité dans le programme, au niveau des allocations de financement, est accordée aux organisations qui, à l'échelle locale (district de C.L.S.C.) se préoccupent d'assurer l'émergence et la coordination d'activités d'assistance bénévole ou d'entraide, sans distinction culturelle, de problématiques ou de populations-cibles (personnes âgées, personnes avec un handicap, familles en difficulté, malades chroniques, etc.)

Cette approche préjuge qu'il est plus facile à l'échelle locale de sensibiliser la population, de miser sur le sentiment d'appartenance, les volontés d'échange, de participation et d'entraide mutuelle, de conduire des actions de représentations, de maximiser l'utilisation des ressources du milieu et de favoriser la concertation et l'ajustement entre les services de la collectivité immédiate.

"Les critères"

Les critères de subvention sont aussi précisés de façon à actualiser l'objectif et l'approche.

- Organisme incorporé (à but non lucratif) doté d'un conseil d'administration représentatif du milieu et de la clientèle desservie, offrant des services par des bénévoles depuis au moins un an.

- Organisme distribuant des services distincts et complémentaires aux services d'aide et de soins à domicile du réseau des affaires sociales.

- Organisme possédant une banque de bénévoles.

- Organisme qui a établi des liens et qui est appuyé par un établissement ou groupe impliqué dans le programme de services de maintien à domicile (à savoir : les centres locaux de services communautaires (CLSC), les départements de santé communautaire (DSC), les groupes communautaires d'aide à domicile ou les centres de services sociaux (CSS)).

- Dans les situations d'organismes actifs au niveau de divers services ou activités, la demande de subvention devra faire ressortir le caractère distinct des interventions d'assistance bénévole et d'entraide communautaire.

Questions relatives au programme de maintien à domicile : L'Association des centres de bénévolat, dont les membres se sont beaucoup impliqués dans le programme de maintien à domicile pour survivre et obtenir des fonds, a formulé plusieurs critiques ou inquiétudes à l'endroit de ce programme. Ce qui préoccupe surtout l'Association, c'est la menace que le programme fait peser sur l'autonomie des centres de bénévolat. Il risque de voir leurs activités complètement récupérées par les objectifs du programme et le sens spontané de l'action des bénévoles ainsi que la qualité du bénévolat peut en souffrir. L'Association a formulé des recommendations au Ministre et aux conseils régionaux pour que la réalité bénévole dans les organismes bénévoles soit mieux respectée. L'Association a notamment émis des considérations sur la notion de complémentarité avec les organismes publics, sur la pertinence d'une évaluation et d'un contrôle mesurés et sur les critères d'allocation de subventions.

Le ministère de l'Éducation

Quoiqu'il ne fasse pas partie de la catégorie de ministères que nous avons étudiée, il faut s'arrêter à un programme de subventions au ministère de l'Éducation du Québec. En effet, le programme d'aide pour les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) accorde des subventions à des organismes bénévoles qui ont des activités d'éducation populaire. A ce titre, ce programme soutient l'activité de beaucoup de bénévoles dans le secteur des services sociaux, mais particulièrement dans les milieux défavorisés et à faibles revenus, dont les groupes d'assistés sociaux.

Le budget 1983-1984 de ce programme est de 4 162 525 $, dont 200 000 $ réservé aux régions où l'attribution de subventions est plus difficile à faire, 1 585 010 $ est réservé pour les organismes ou les mouvements provinciaux et 2 377 515 $ pour les organismes régionaux et locaux. Cette dernière portion du budget est répartie en 12 régions selon la formule suivante : une allocation minimum de 90 000 $ par région et le solde réparti entre les régions au prorata de la population selon les données du recensement de 1976. Quatre cent cinquante-neuf organismes ont formulé des demandes totalisant 15 849 077 $ alors que le budget disponible ne représentait que 20 % de la demande. Le budget 1983-1984 a été réparti entre 434 organismes. Le tableau suivant présente une répartition des sommes selon huit catégories d'organismes.

Catégories d'organismes	Subventions	%
Promotion de la famille	547 210 $	13,2
Promotion des travailleurs	160 622	3,8
Vocation socio-économique	480 859	11,6
Vocation sociale	998 214	24,3
Vocation spécifique (jeunes, handicapés, personnes âgées et autres)	692 270	16,8
Communications communautaires (TV, radio, imprimés et autres)	178 947	4,3
Organismes à vocations diverses (culture, loisirs et autres)	43 786	1,2
Organismes à vocation éducative (alphabétisation et autres)	1 017 865	24,8
	4 119 873 $	100,0 %

La politique des subventions aux OVEP : Les projets présentés doivent favoriser de façon spécifique l'acquisition ou le développement de connaissances et d'habiletés nouvelles chez les membres des organismes bénévoles.

La politique vise à :

- o Privilégier les projets d'éducation populaire d'organismes dont l'action s'exerce auprès de populations socio-économiquement faibles et(ou) d'autres clientèles particulièrement démunies.

- o Privilégier les projets d'éducation populaire ayant pour but de susciter ou soutenir des actions de promotion collective ou favorisant la réalisation d'apprentissages liés à des actions de promotion collective.

- o Privilégier les projets d'éducation populaire ayant un volet spécifique de formation de personnes engagées bénévolement dans l'action de l'organisme et pouvant éventuellement mieux contribuer au développement de leur milieu.

Le programme a comme pratique de n'accorder qu'un maximum de 50 % de la demande de subvention et les frais admissibles sont les suivants :

- o les coûts des personnes-ressources, au tarif de 17 $ l'heure;

- o les coûts du matériel didactique;

- o les coûts de fonctionnement.

Avant de formuler une demande, un organisme doit être accrédité auprès du programme. On exige que l'organisme subventionné ait une large composante de bénévoles et on privilégie les projets de formation qui ont un effet multiplicateur. On veut former des personnes-ressources dans les milieux plus défavorisés. Le programme vise à ce que les actions de formation s'inscrivent dans le développement des processus collectifs, par exemple formation des leaders dans les organisations de familles monoparentales, d'assistés sociaux ou de chômeurs.

Le programme est administré de façon centralisée, mais il y a un projet-pilote de déconcentration administrative dans une des douze régions.

Le ministère de la Justice

La loi du gouvernement du Québec de protection de la jeunesse a confié au **Comité de protection de la jeunesse**, rattaché au ministère de la Justice, la responsabilité de promouvoir la prévention et la participation de la communauté.

Un des mandats de ce comité c'est la prévention de la délinquance juvénile. Afin de s'acquitter de ce mandat, le Comité de la protection de la jeunesse suscite le développement des centres communautaires jeunesse.

Par le biais de ses agents de développement et de ses permanents, le Comité de la protection de la jeunesse développe des Maisons de jeunes.

Chaque maison est dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles. Le financement de ces Maisons de jeunes relève du ministère des Affaires sociales.

Les agents de développement du Comité de la protection de la jeunesse peuvent obtenir l'aide des Centres locaux de services communautaires (CLSC) lors du processus d'implantation des maisons de jeunes.

Le Comité met à la disposition d'individus, de groupes ou d'organismes des subventions n'excédant pas 10 000 $ par projet pour favoriser la prévention en matière de protection de la jeunesse.

Les objectifs du programme

- aider les individus, les groupes ou les organismes du milieu à créer ou à consolider des ressources qui répondent réellement aux besoins des enfants et des adolescents et à ceux de leur famille;
- encourager les bénéficiaires des services, soit les parents, les enfants et les adolescents en difficulté, à participer à la solution de leurs propres problèmes;
- favoriser la multiplication des projets qui ont eu un impact significatif dans le milieu;
- encourager le développement de l'approche préventive et des actions de prévention reliées au secteur enfance et adolescence;
- aider à développer et à appliquer des méthodes ou mesures nouvelles dans le domaine de la protection de la jeunesse faisant appel à la participation de la communauté;
- encourager la coordination et la collaboration entre les services publics ou parapublics et les organismes, les associations ou les groupes privés ou bénévoles dans le domaine de la protection de la jeunesse.

Critères d'admissibilité

Les projets doivent :

- s'adresser aux enfants et aux adolescents en besoin de protection, aux jeunes contrevenants ou à ceux qui risquent de le devenir ainsi qu'à leurs parents;
- avoir un objectif de prévention et favoriser une approche communautaire;
- ne pas faire double emploi avec les ressources existantes;
- présenter des possibilités de continuité ou de retombées dans le milieu;
- prévoir des mécanismes d'évaluation.

Le Comité de sélection privilégie les projets qui présentent les caractéristiques suivantes :

- o répondre à des problèmes ou combler les besoins bien identifiés dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence à la suite d'une concertation locale ou régionale;
- o favoriser le maintien de l'enfant et de l'adolescent dans son milieu familial ou naturel;
- o utiliser les diverses ressources du milieu;
- o faire appel à la participation de bénévoles;
- o s'adresser à des clientèles considérées comme prioritaires par le Comité de la protection de la jeunesse.

L'Office des personnes handicapées du Québec

L'Office des personnes handicapées du Québec est né d'une urgence sociale : l'incapacité des personnes handicapées de satisfaire leurs besoins comme tout autre Québécois, à cause d'une organisation sociale déficiente, de ressources inadéquates, de l'inaccessibilité des équipements collectifs et de l'intolérance généralisée à l'égard des "différences".

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été adoptée le 23 juin 1978. Elle constitue l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). L'OPHQ a pour fonctions de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration sociale, professionnelle et scolaire.

La Loi prévoit aussi l'aménagement de logements accessibles, le développement du transport pour les personnes handicapées (transport adapté, aménagement des trottoirs et stationnements réservés) et l'accessibilité aux édifices publics. Les personnes handicapées lésées dans leurs droits ont un recours contre la discrimination puisque leurs droits ont été inscrits dans la Charte des droits de la personne.

L'intégration, c'est avant tout l'affaire des personnes handicapées elles-mêmes. C'est pourquoi l'OPHQ les encourage à se regrouper en associations pour défendre leurs droits.

Un organisme de promotion est tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Pour stimuler la promotion des droits des personnes handicapées, l'OPHQ subventionne les **organismes de promotion.**

Ces organismes bénévoles ont un conseil d'administration et font appel à des bénévoles pour mener à bien leur mandat.

Les organismes de promotion subventionnés étaient au nombre de 20 en 1980-1981 pour un total de 99 700 $ versé. En 1983-1984, le montant total des subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées s'élève à 1 518 000 $ réparti entre 325 organismes à travers le Québec. On estime qu'un minimum de 3 000 bénévoles oeuvrent au niveau des conseils d'administration de ces organismes de promotion.

Tout organisme qui ramasse plus de 240 000 par lui-même ne peut obtenir de subvention. Si l'organisme ramasse moins de 50 000 $, il peut obtenir 100 % de la subvention pouvant atteindre 30 000 $ annuellement.

7. Le Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, les principales initiatives gouvernementales en matière de soutien aux organismes bénévoles dans les trois secteurs visés par cette étude sont du ressort des ministères des Services sociaux et de la Santé-secteur santé communautaire. L'information regroupée ci-dessous provient d'entrevues avec des représentants/représentantes de ces deux ministères.

Les pratiques : Dans cette province, le soutien aux organismes bénévoles prend différentes formes : soutien professionnel et technique, soutien matériel et soutien financier.

Soutien professionnel et technique : Le ministère des Services sociaux met à la disposition des organismes bénévoles des professionnels capables de développer et exécuter des travaux de recherche que les organismes bénévoles peuvent utiliser pour documenter leurs demandes d'aide et préciser leur action. Ils contribuent également à la formation du personnel des organismes bénévoles ainsi qu'au perfectionnement de leurs leaders. Des fonctionnaires du Ministère siègent aussi à des conseils d'administration d'organismes bénévoles.

Soutien matériel : Le soutien que le ministère des Services sociaux offre aux organismes bénévoles prend aussi la forme d'une aide matérielle, par le biais de locaux mis à leur disposition et l'usage des équipements pour imprimerie ou photocopie de même que le traitement informatisé des données.

Soutien financier : L'aide du ministère des Services sociaux sur le plan financier se fait au niveau des subventions annuelles qui assurent la stabilité des organismes bénévoles qui donnent des services directs à la population. Cette aide prend aussi la forme de contrats de services puisqu'il arrive que le Ministère s'adresse directement à des organismes bénévoles pour leur demander d'assumer des mandats particuliers. Il s'agit d'activités prioritaires du Ministère pour permettre à un organisme bénévole d'améliorer ses services à la population.

Pour l'année 1982-1983, cette aide financière, par le biais de subventions, s'élevait à 970 000 $ et a permis d'aider 55 organismes bénévoles.

Le ministère de la Santé a confié à l'Association canadienne pour la santé mentale, par le biais d'une entente signée en 1979, le mandat de promouvoir, entre autres, l'action bénévole dans le domaine de la santé mentale dans

toutes les régions de la province. Le financement du ministère de la Santé a permis à l'Association canadienne pour la santé mentale d'engager des travailleurs communautaires dans les régions de la province afin de travailler en étroite collaboration avec les différentes sections locales de l'Association, ainsi qu'avec les différents organismes locaux oeuvrant dans le domaine de la santé mentale. Pour l'année 1982-1983, cette aide financière du ministère de la Santé s'élevait à 849 600 $ et a permis d'aider 14 organismes bénévoles dans le domaine de la santé communautaire.

Les politiques : Le ministère des Services sociaux encourage et soutient les organismes bénévoles oeuvrant dans le domaine des services sociaux. A cet effet, un document de travail a été préparé et est en voie de révision. Voici les grandes lignes de la politique élaborée dans ce document :

- Le Ministère financera les organismes bénévoles afin de les encourager dans leurs efforts visant à offrir des services sociaux complémentaires à ceux offerts par le Ministère et visant à ce que ces services soient disponibles également dans toute la province.

- La coordination de ce programme d'aide aux organismes externes relèvera du directeur par intérim, Communications et Relations fédérales-provinciales.

- Le Ministère établira annuellement les priorités de financement à partir desquelles le financement de nouveaux organismes sera établi.

En ce qui a trait à la procédure à suivre pour obtenir une subvention, le document en révision dont il fut question plus haut stipule que les demandes de subvention doivent être acheminées d'abord aux fonctionnaires qui, après étude, recommandent au ministre l'acceptation de la demande. Ce dernier prend alors la décision. Dans la pratique, il arrive que les demandes soient adressées directement au Ministre. Ce dernier demande alors aux fonctionnaires d'étudier la demande et de lui recommander toute action.

8. La Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, les principales initiatives gouvernementales en matière de soutien aux organismes bénévoles dans les trois secteurs visés par cette étude sont du ressort des ministères des Services sociaux et de la Santé. L'information ci-après a été obtenue de représentants du ministère des Services sociaux.

Ministère des Services sociaux

Les services sociaux offerts dans le cadre de nombreux programmes ont traditionnellement été assurés par des organismes bénévoles. Dans la plupart des cas, les organismes ont un conseil d'administration formé de bénévoles, et les services sont fournis par du personnel rémunéré. Toutefois, certains organismes ont recours aux bénévoles pour aider à assurer le service.

Voici quelques exemples de domaines où le ministère des Services sociaux accorde des subventions pour les programmes de soutien offerts par les organismes bénévoles :

a) les services à la famille et aux enfants, y compris les Sociétés d'aide à l'enfance qui dispensent des services qui sont prévus ou non par les lois, ainsi que les organismes de counselling familial;

b) les organismes de services d'auxiliaires familiales qui dispensent des services à domicile aux personnes âgées ou handicapées;

c) les foyers de transition pour les femmes battues et leurs enfants;

d) les services aux jeunes contrevenants tels que "Youth Alternative Project";

e) les foyers de groupe pour les adultes souffrant de déficiences physiques et mentales et pour les enfants souffrant de troubles émotifs;

f) les centres de service et ateliers qui permettent à des adultes souffrant de déficiences mentales d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail.

De plus, le Ministère a accordé en 1982-1983 des subventions directes de fonctionnement totalisant 1,1 million de dollars à divers organismes qui dispensent des services sociaux aux Néo-Écossais.

L'enquête que le Conseil des services sociaux, organe consultatif du ministre des Services sociaux, a menée récemment sur le bénévolat témoigne de l'importance que le Ministère accorde à l'action bénévole. A la suite de l'enquête, des subventions ont été accordées à des organismes pour la formation de bénévoles. En outre, un centre de documentation sur le bénévolat est en train d'être mis sur pied.

9. L'Ile-du-Prince-Édouard

A l'Ile-du-Prince-Édouard, les principales initiatives gouvernementales en matière de soutien aux organismes bénévoles dans les trois secteurs visés par cette étude sont toutes du ressort du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'information regroupée ci-dessous provient d'une entrevue avec deux fonctionnaires de ce ministère.

Les pratiques : A l'Ile-du-Prince-Édouard, le ministère de la Santé et des Services sociaux encourage les activités bénévoles de la façon suivante : tant au niveau politique qu'au niveau administratif, on est à l'écoute des organismes bénévoles qu'on appuie en leur fournissant une aide professionnelle, matérielle et financière.

Soutien professionnel : Des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux aident les organismes bénévoles sur les plans professionnel et technique, afin de leur permettre de fournir les services répondant aux besoins identifiés. Des fonctionnaires de ce ministère siègent à des conseils d'administration d'organismes bénévoles et assurent ainsi un lien entre l'appareil gouvernemental et ces organismes.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied le programme de bénévoles en audiologie (Speech Therapy Volunteer Program). L'objectif de ce programme est d'obtenir l'aide de bénévoles pour apprendre à parler à des étudiants de niveau primaire souffrant de troubles d'élocution. Le coût de ce programme (1982-1983) a été de 725 $. Cet argent a servi à défrayer les frais de parcours et de gardienne subis par ces bénévoles. Cent dix-neuf enfants ont profité de ce service bénévole pour un total de 2 362 séances de deux heures.

Soutien matériel : Dans cette province, le soutien aux organismes bénévoles prend aussi la forme d'une aide matérielle comme l'usage de locaux et d'équipements de bureau, l'usage des services d'imprimerie et de photocopie, etc.

Les politiques : Il n'existe pas de politiques explicites et formelles gouvernementales régissant les activités bénévoles à l'Ile-du-Prince-Édouard. Il existe cependant des politiques régissant les organismes financés directement par le ministère des la Santé et des Services sociaux dans les domaines des services d'hébergement dans la communauté, ainsi que de la rééducation fonctionelle. Le bénévolat au sein de ces organismes se situe au niveau des membres du conseil d'administration. Advenant le cas où ces organismes décideraient de faire appel au bénévolat, ils devraient s'occuper eux-mêmes de cette activité et ne pourraient pas s'appuyer sur une politique du ministère.

10. Terre-Neuve

A Terre-Neuve, les principales initiatives gouvernementales en matière de soutien aux organismes bénévoles dans les trois secteurs visés par cette étude sont surtout du ressort du ministère des Services sociaux. Un cadre de ce ministère a accepté de compléter le questionnaire à partir duquel l'information a été regroupée de la façon suivante.

Les pratiques : Il faut d'abord préciser que l'activité bénévole s'effectue dans cette province par le biais des réseaux de parents et amis, car la famille étendue est encore très enracinée, particulièrement dans les régions rurales.

Les organismes bénévoles reçoivent l'appui gouvernemental et plus particulièrement du ministère des Services sociaux à trois niveaux.

Soutien professionnel : Des fonctionnaires de ce ministère aident les organismes bénévoles sur les plans professionnel et technique afin de leur permettre de comprendre et d'utiliser le rouages administratifs, de préparer leur demande d'aide, de démarrer et de maintenir les services répondant aux besoins identifiés.

Des fonctionnaires provinciaux siègent à des conseils d'administration d'organismes bénévoles et assurent ainsi un lien entre l'appareil gouvernemental et ces organismes.

La plupart des organismes financés par le ministère ont un conseil d'administration dont les membres sont des bénévoles. "Alcohol and Drug

Dependence Commission" est un exemple. La plupart de ces organismes offrent des services directs à la population, puisque c'est la raison de leur financement. Ces organismes ont habituellement une composante bénévole qui ne représente qu'un faible pourcentage de leurs activités.

Soutien financier : Le ministère des Services sociaux contribue, par le biais de subventions, au financement d'organismes tels que le "Community Services Council" qui opère un centre de bénévolat (Volunteer Centre), les Églises et organismes oeuvrant auprès des handicapés mentaux, des alcooliques, des aveugles, des femmes en difficulté, etc. Ces organismes font appel aux bénévoles dans la poursuite de leur action auprès de leur clientèle respective.

Coordination des bénévoles : Le ministère des Services sociaux, par le biais d'une subvention, permet au "Community Services Council" de coordonner des projets à caractère communautaire. Cet organisme opère également un Centre de bénévoles. La subvention du ministère des Services sociaux à cet organisme ne couvre qu'une partie de son budget global. Il lui faut donc obtenir l'appui financier des différentes instances gouvernementales et du secteur privé afin de financer son action au sein de la communauté.

Le foyer Exon, centre résidentiel communautaire pour personnes handicapées que possède et qu'exploite le ministère des Services sociaux, emploie un coordonnateur des bénévoles.

Les politiques : Dans cette province, il n'existe pas de politique gouvernementale formelle et explicite régissant l'ensemble des pratiques en matière de bénévolat.

CHAPITRE III

CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES DANS LES SERVICES SOCIAUX ET LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET INITIATIVES NOUVELLES APPUYANT L'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES DANS LES PROVINCES

Dans le premier chapitre de cette étude, nous référant à l'enquête de Statistique Canada sur le bénévolat, nous avons vu que les bénévoles proviennent de milieux très diversifiés et que toutes les catégories d'âge sont actives dans le bénévolat. Mais que font les bénévoles lorsqu'ils exercent leurs activités dans les services sociaux et la santé communautaire?

Ce chapitre présente un recensement des organismes et des activités bénévoles jouissant de l'appui des gouvernements provinciaux dans les trois secteurs identifiés dans cette étude. Cette section présente également par catégories le type d'intervention bénévole. C'est à partir des catégories utilisées dans le questionnaire administré au cours de cette étude que se fera la présentation des organismes et(ou) activités bénévoles les plus susceptibles d'être méconnus de la population. Certaines initiatives plus récentes et originales seront expliquées plus en détail.

1. Recensement des organismes bénévoles et contribution des bénévoles

Le tableau suivant présente une liste des organismes bénévoles regroupés selon les trois secteurs des services sociaux, de l'assistance sociale et de la santé communautaire. Il faut préciser que la liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète plutôt la perception des personnes interviewées. Elle vise à présenter une idée de l'éventail et de la diversité de l'action des bénévoles. Plusieurs des organismes se retrouvent dans presque toutes les provinces canadiennes, d'autres sont plutôt typiques à une province.

TABLEAU V : Liste partielle des types d'organismes bénévoles subventionnés par les gouvernements provinciaux et description de la contribution des bénévoles dans ces organismes.

TYPES D'ORGANISMES	CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES
Organismes desservant les personnes âgées : * Centres d'activités pour personnes âgées * Associations du troisième âge * Conseils consultatifs sur le vieillissement * Associations bénévoles dans les institutions de personnes âgées	o Services d'information et de référence o Lignes téléphoniques o Visites d'amitié, compagnonnage o Popotes roulantes, conducteurs bénévoles, équipes de livraison des repas o Artisanat, loisirs o Bibliothécaires bénévoles o Counselling en vieillissement o Activités de promotion et de défense des droits des retraités o Cours de préparation à la retraite

TABLEAU V : (suite)

TYPES D'ORGANISMES	CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES
Organismes impliqués dans les services d'aide et de soins à domicile	o Activités de soutien à la vie quotidienne o Visites d'amitié o Popotes roulantes o Aide pour le magasinage o Travaux lourds, déneigement, poubelles, fenêtres doubles, grands ménages o Escorte o Répit à la famille o Conducteurs bénévoles d'ambulances spécialement dans les régions rurales
Organismes impliqués dans les services aux personnes handicapées, réadaptation fonctionnelle, ateliers protégés, réhabilitation fonctionnelle	o Bénévoles en audiologie o Services de placement et de counselling en rééducation fonctionnelle o Services d'intégration sociale et de resocialisation o Transport adapté o Activités de promotion et de défense des droits des personnes handicapées o Protecteur privé sur une base de 1 à 1, un bénévole comme parrain et une personne handicapée ou un citoyen démuni, vulnérable ou dépendant o Activités de bénévoles dans l'adaptation aux handicaps sensoriels ou dans l'adaptation à un handicap suite à un accident - transcription en Braille, etc... o Visites en institution, animation de loisirs o Préparation à la vie
Centre des femmes	o Activités bénévoles de soutien aux femmes violentées ou battues o Hébergement o Counselling et assistance en cas de viol o Défense des droits et soutien dans les procédures légales o Aide avec l'éducation des enfants o Services de répit o Services de protection

TABLEAU V : (suite)

TYPES D'ORGANISMES	CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES
Organismes desservant l'enfance, la famille et les couples, Clubs de garçons et filles, Grands Frères, Grandes Soeurs, etc...	o Counselling en planification familiale o Conseils consultatifs auprès de la cour familiale o Parrainage communautaire o Services de counselling budgétaire, aide dans les cas d'endettement o Activités de loisirs et d'animation dans les centres communautaires jeunesse o Aide aux familles monoparentales o Service de répit aux parents o Activités préventives et d'éducation à la vie familiale o Transport d'enfants malades o Soutien aux infirmières dans les cliniques maternelles et infantiles o Visites d'amitié
Groupes d'entraide	o Parents anonymes o Groupes d'entraide pour alcooliques et toxicomanes o Association des homosexuels et lesbiennes o Association de malades chroniques ou de malades atteints de maladies incurables o Comptoirs d'échange, comptoirs alimentaires
Associations canadiennes pour la santé mentale, la déficience mentale et les institutions psychiatriques	o Activités sociales et récréatives o Assistance aux physiothérapeutes, aux ergothérapeutes, etc. o Développement des habilités de la vie courante o Stimulation infantile o Activités artisanales, resocialisation - réinsertion sociale o Visites d'amitié o Transport o Écoles du soir o Bibliothéciares bénévoles o Tutorat o Activités de promotion et de défense des droits

TABLEAU V : (suite)

TYPES D'ORGANISMES	CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES
Associations d'assistés sociaux ou de défense des droits sociaux	o Activités de formation o Aide budgétaire, counselling financier o Remboursement de dettes o Entraide, échange, aide mutuelle, gardiennage o Activités de promotion et de défense des droits des personnes à faibles revenus ou assistées sociales o Animation dans les quartiers défavorisés o Préparation à la vie
Secteur correctionnel et délinquance juvénile	o Supervision o Aide dans les centres d'observation et de détention o Foyers de groupe o Agents de probation bénévoles o Travail de rue o Animation dans les centres communautaires o Préparation à la vie, aide dans les démarches d'emploi o Activités spéciales, photographie, artisanat, plein air, etc. o Activités éducatives relatives à la sexualité, à la consommation d'alcool et de drogue, etc.

On constate aisément que la liste des activités des bénévoles dans les différents types d'organismes publics ou privés pourrait s'allonger indéfiniment. On ne peut s'empêcher de penser, en prenant conscience de l'importance des contributions des bénévoles, que la société ne peut se passer de leur action.

2. Types d'interventions bénévoles par catégorie

Nous avons regroupé les types d'intervention bénévoles en quatre catégories : les organismes de service totalement bénévoles, les organismes consultatifs bénévoles et les organismes de défense d'intérêts, d'éducation publique et de pression et le bénévolat non structuré.

Organismes de service totalement bénévoles : Il existe au Canada une multitude d'organismes bénévoles incorporés selon les statuts provinciaux ou la loi fédérale, donc à but non lucratif. Les bénévoles oeuvrant au sein de tels organismes jouent des rôles parfois très diversifiés et à des niveaux

différents. On fait en effet appel au bénévolat pour toutes sortes de tâches reliées à la **prestation de services** à la population. La préparation de repas, la réparation de vêtements, les corvées, les services à domicile, le transport, le compagnonnage, l'écoute téléphonique. Voilà autant d'exemples de services directs offerts par des bénévoles.

L'organisme bénévole offrant des services tels que mentionnés plus haut n'échappe pas à certaines exigences de notre société moderne. L'une de ces exigences, la bureaucratie et son pendant, la paperasse, causent souvent des maux de tête à bien des bénévoles. Il faut donc des bénévoles pour effectuer les tâches reliées à l'administration. Il faut aussi des bénévoles pour faire de la sollicitation, du porte-à-porte, des campagnes de levée de fonds.

Et pendant que des bénévoles oeuvrent à ces différents niveaux, il faut que d'autres bénévoles s'impliquent au niveau du conseil d'administration. Ces derniers doivent assumer la responsabilité des actions posées par l'organisation, définir les orientations, prendre des décisions relatives à la bonne marche de l'organisation, au budget, aux programmes, à l'embauche d'employés et ce, toujours dans l'optique de fournir des services de qualité à la population desservie.

L'exemple ci-haut illustré c'est celui de l'organisme de service, totalement bénévole qui avec peu de financement réussit à dispenser des services via la participation de bénévoles à tous les niveaux.

Il existe de nombreux exemples d'organismes bénévoles subventionnés par l'État, mais dont le caractère bénévole se résume à l'action des membres du conseil d'administration car le budget alloué à l'organisme en question lui permet de rémunérer tous les employés qui offrent des services directs à une clientèle donnée. Les centres de rééducation fonctionnelle ou les sociétés d'aide à l'enfance sont de bons exemples de ce type d'organismes bénévoles où le bénévolat est quand même réduit considérablement si on compare avec le cas cité plus haut. Cependant, ces derniers peuvent aussi faire appel aux bénévoles pour des fonctions différentes de celles qui sont confiées au personnel régulier, et plusieurs le font de plus en plus. Par exemple, au Manitoba, le gouvernement provincial subventionne les sociétés d'aide à l'enfance pour qu'elles embauchent des coordonnateurs des bénévoles.

Organismes consultatifs bénévoles : Les conseils consultatifs de toutes sortes constituent d'autres organismes bénévoles qu'on retrouve dans toutes les provinces. Les gouvernements dotent habituellement de tels conseils formés de représentants des citoyens, lesquels peuvent s'adjoindre quelques experts. Ces conseils ont pour mandat de conseiller les hommes politiques sur des questions exigeant souvent des études approfondies et selon un processus de consultation vraiment élaboré. Des comités consultatifs peuvent également être formés pour étudier des questions spécifiques.

Les membres de ces conseils et comités consultatifs sont parfois rémunérés sur une base journalière. On ne peut donc pas parler de bénévolat dans un tel cas. De la même manière, certains membres de ces conseils et comités consultatifs sont libérés de leurs fonctions par leur employeur pour siéger à ces conseils sur leur temps de travail. Il ne s'agit donc pas de bénévolat dans de telles circonstances. Cependant, plusieurs organismes consultatifs existent au niveau local ou régional pour conseiller les administrations

publiques sur la qualité et l'orientation des services à fournir à la population. Dans ces situations, il s'agit de véritables bénévoles. Un exemple très intéressant dans cette catégorie est le Conseil central des consommateurs du centre de services sociaux Ville Marie, à Montréal. Ce conseil est constitué de bénéficiaires de services qui conseillent le conseil d'administration sur une base bénévole.

Organismes de défense d'intérêts, d'éducation publique et de pression : Plusieurs organismes bénévoles se vouent à la défense d'intérêts, d'une cause. Leur action consiste à effectuer des représentations, à exercer des pressions, à faire la promotion de leurs idées dans le but de faire avancer leur cause. Cette cause peut être celle des démunis, d'un groupe de citoyens lésés par une action gouvernementale. Ces groupes bénévoles désirent donc sensibiliser la population et obtenir des appuis permettant de faire bouger le gouvernement ou l'opinion publique dans un sens ou dans un autre. L'Association canadienne pour la santé mentale, les conseils de planification sociale, les associations de planification familiale et les associations de défense des droits sociaux sont autant d'exemples de ce type d'organismes bénévoles.

Le bénévolat non structuré : Parmi les organismes bénévoles, il y en a plusieurs qui ne sont pas nécessairement constitués en corporations indépendantes. Ils fonctionnent sous le parapluie d'institutions bien ancrées dans la communauté. L'organisation des ouvroirs, des corvées, les conducteurs bénévoles sont autant d'exemples illustrant cette forme de bénévolat moins structurée et pourtant très répandue au niveau local, partout au Canada.

De plus, il y a de nombreuses initiatives spontanées d'entraide que des milliers de Canadiens prennent et qui représentent autant de gestes gratuits posés de façon ad hoc contribuant à aider une cause ou un concitoyen. Ce type de bénévolat se retrouve en milieu urbain, mais est encore plus répandu dans toutes les régions rurales du pays où les liens sont plus étroits, où tout le monde se connaît en quelque sorte.

3. Programmes novateurs

Dans plusieurs provinces, il y a des programmes novateurs qui font appel à des bénévoles de façon très imaginative et créatrice; nous en mentionnons quelques-uns.

Le programme des bénévoles en audiologie à l'Ile-du-Prince-Édouard : Un programme d'audiologie est offert aux résidents de l'Ile-du-Prince-Édouard mais ne peut répondre à la demande. Face à la pénurie d'audiologistes disponibles dans cette province, le ministère de la Santé et des Services sociaux a trouvé une façon originale de développer un service d'audiologie pouvant répondre aux besoins de cette population-cible. A l'automne 1979, un projet-pilote fut lancé et l'intérêt s'est développé considérablement d'année en année. Les bénévoles qui participent à ce programme investissent chacun environ deux heures par semaine auprès d'un enfant de niveau élémentaire. Chaque bénévole doit participer à une session de formation de base, à des ateliers subséquents et demeurer sous la supervision d'un audiologiste professionnel.

Les coûts de ce programme (1982-1983) ont été de 725 $. Cet argent a servi à défrayer les frais de parcours et de gardienne subis par ces bénévoles.

Cent dix-neuf enfants ont profité de ce service bénévole pour un total de 2 362 sessions de deux heures en 1982-1983.

Le programme des organismes de promotion de l'Office des personnes handicapées du Québec : Déjà depuis quelques années, les associations de personnes handicapées avaient cherché à identifier les besoins de leurs membres et les services communautaires qui pouvaient y répondre. Cela les amenait également à vouloir influencer les autorités gouvernementales par des mémoires annuels et leurs actions ont effectivement suscité la création de nombreux services.

Avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, un nouveau vocable entrait dans le monde des associations formées par et pour les personnes handicapées : **l'organisme de promotion.**

L'organisme de promotion est défini ainsi dans la loi :

> "Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées."

Le rôle de ces organismes (bénévoles) de promotion de la personne handicapée est le suivant :

- o regrouper les personnes handicapées, les parents et organismes de personnes handicapées;
- o l'information;
- o la formation des membres;
- o l'identification des besoins;
- o la conscientisation;
- o la surveillance : représentations et revendications;
- o susciter la création de services.

Programme d'agents de référence au Manitoba (Referral Agent Program) : Même si ce programme n'est pas issu d'une initiative gouvernementale, il mérite d'être mentionné en raison de son intérêt. Centraide a développé à Winnipeg un programme d'agents de référence dans le milieu de travail. Plus de 500 bénévoles recrutés dans les domaines reliés aux humanités (par ex. social, légal, santé, loisirs, etc.) essaient d'aider d'autres individus ayant besoin d'aide. Leur contribution consiste à référer les individus aux services pouvant les aider, sans s'impliquer dans un processus de résolution de problème.

Le programme implique une grande collaboration entre Centraide et les milieux de travail et les entreprises. L'organisation sélectionne des individus. Les bénévoles sont :

- o employés au sein de l'organisation sans égard à leur niveau;
- o disponibles en tout temps durant les heures de travail;

- prêts à informer sur une base confidentielle et gratuite les personnes au sujet des services dans la communauté répondant à leurs besoins.

Centraide donne à ces individus, qui deviennent des agents de référence, la formation appropriée afin qu'ils puissent travailler efficacement avec les autres et connaître le système des services communautaires de Winnipeg et savoir s'en servir pour aider les autres.

Programme de bénévolat dans la fonction publique (Volunteers in Public Service Program) : Le programme de bénévolat dans la fonction publique manitobaine finance des postes de coordonnateur des bénévoles et établit dans quels ministères ou agences ces postes seront alloués. Les coordonnateurs ont la responsabilité d'établir au sein des ministères et agences sélectionnés, une composante bénévole à partir d'un modèle de développement structuré d'un programme de bénévolat.

Voici des exemples précis d'activités bénévoles :

- présentation d'exposés sur le problème des femmes battues;
- visites amicales à des personnes âgées;
- participer à des activités récréatives pour des handicapés mentaux;
- fournir du soutien aux personnes souffrant d'isolement;
- popotes roulantes;
- service de gardiennes pour les parents de familles monoparentales;
- assister les infirmières en santé communautaire lors de leurs cliniques;
- aider les nouveaux immigrants à s'intégrer à la communauté.

Le programme des services de soutien à la famille et à la communauté de l'Alberta : Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, il s'agit d'un programme de soutien aux activités bénévoles et au bénévolat parmi les plus intéressants et les plus complets au Canada. Ce programe a l'intérêt d'être inscrit dans une législation provinciale, d'être soutenu par des règlements, des politiques et des procédures précises et claires. Le programme représente un modèle dans le genre et il représente un grand potentiel pour le développement de l'action bénévole dans cette province. Ce potentiel n'a qu'à être exploité à ses limites, les principaux instruments étant déjà présents.

Ce chapitre se conclut avec une perception plus claire de l'impact important des organismes bénévoles et de l'action bénévole dans les secteurs des services sociaux, de l'assistance sociale et de la santé communautaire. Nous nous servirons de l'information générée dans les chapitres I, II et III pour poser un regard critique sur les pratiques, politiques et principes des ministères provinciaux en matière d'aide au bénévolat. Cette réflexion constitue l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE IV

PERSPECTIVES SUR LES PRINCIPES, LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES

La première constatation qui s'impose suite à cette étude, c'est la diversité des pratiques et politiques provinciales relatives au bénévolat. Chaque province a ses particularités et il est difficile de généraliser. Cependant, il se dégage de cette étude un certain nombre de constatations qu'il faut mettre en relief; nous les regrouperons selon les trois éléments structurels du questionnaire : les principes, les politiques et les pratiques. Cette description devrait permettre de faire ressortir les enjeux et souligner les principales questions qui se posent aux provinces en matière de bénévolat.

1. Les principes

Pour les fins de l'étude, les principes font référence aux orientations fondamentales, au système de valeurs sous-jacent à l'élaboration d'une politique cohérente. Nous avions identifié trois principes relatifs au bénévolat dans le but de susciter la discussion avec les fonctionnaires provinciaux :

Premier principe

- Un vigoureux secteur bénévole est indispensable au maintien d'une société pluraliste parce qu'il évite les monopoles décisionnels et maintient un large éventail de centres décisionnels dans la société.

Deuxième principe

- Un vigoureux secteur bénévole est indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique parce que les citoyens participent aux prises de décisions et aux agissements qui influencent leur propre vie et celle des autres.

Troisième principe

- Un gouvernement devrait soutenir le secteur bénévole parce que toutes les fonctions qui peuvent être assurées par des petits organismes locaux ne doivent pas être appropriés par les niveaux supérieurs de gouvernement.

Nous avons observé qu'aucun chargé de programme ne s'opposait à ces principes; plusieurs nous ont mentionné que le troisième leur apparaissait le plus important. Cependant, il est vite devenu évident que les grandes orientations de ce genre n'étaient pas la préoccupation quotidienne et principale des personnes interviewées. D'ailleurs, les ministères que nous avons visités n'ont généralement pas produit de documents d'orientation sur la question. Nous avons lu dans quelques documents, tels les rapports annuels, certaines lois et certains règlements, des références à l'importance de la prévention, de l'implication de la communauté et du recours lorsque possible aux bénévoles. On nous a souligné que les ministres faisaient souvent référence dans

les discours à la volonté de leur gouvernement de maintenir un secteur privé fort et de favoriser le développement du bénévolat.

Le seul exemple d'études provinciales approfondies en matière de promotion du bénévolat qui ait été porté à notre connaissance, ce sont les deux études[25] du Conseil des affaires sociales consultatif au ministre des Affaires sociales du Québec. Ces travaux ne constituent pas une position officielle du Ministère, ce sont des avis au ministre qui peuvent orienter le développement des politiques. Plusieurs recommandations n'ont pas été retenues.

La privatisation des services et la décroissance des services gouvernementaux : Ces deux thèmes préoccupent les fonctionnaires provinciaux chargés des programmes de subventions. Plusieurs responsables politiques et des hauts fonctionnaires reviennent régulièrement sur ces deux thèmes complémentaires. Beaucoup de chargés de programmes se demandent quelles sont les implications réelles de ce type de discours.

Si ces orientations se traduisent dans des politiques précises, elles affecteront de façon significative le secteur bénévole.

La privatisation des services peut signifier deux choses : le recours au bénévolat ou à l'entreprise privée pour l'achat de services. Ces deux options sont diamétralement opposées dans leurs significations et dans leurs effets. Alors que le recours au bénévolat implique la gratuité et un sens de responsabilité sociale, le recours à l'entreprise privée implique l'acceptation de la notion de profit dans les services sociaux et la santé communautaire. Il est aussi certain que les supports entre l'État et les citoyens sont très différents dans une approche ou dans l'autre. Avant de pousser plus loin la notion de privatisation, elle devrait faire l'objet de sérieuses considérations de la part des gouvernements provinciaux qui pourraient la considérer.

La décroissance des services gouvernementaux, qui se pratique sous différentes formes, a beaucoup de conséquences pour le secteur bénévole et pour les bénévoles eux-mêmes.

Les options qui se présentent sont les suivantes :

- diminution de l'appareil gouvernemental et abandon des responsabilités gouvernementales sans prévoir des alternatives valables et compter sur les bénévoles ou la communauté pour assumer de nouvelles charges sans leur fournir les ressources suffisantes, ou

- diminution planifiée et graduelle de l'appareil gouvernemental, mais recours au bénévolat en lui octroyant les ressources nécessaires à l'accomplissement des nouvelles responsabilités qui lui sont confiées.

Il s'agit de deux propositions tout à fait différentes qui elles aussi auront des effets différents. La décroissance de l'appareil gouvernemental n'est pas impossible, mais si elle se fait, elle ne doit pas traduire un abandon des responsabilités sociales de l'État. La décroissance doit rencontrer des conditions d'équité et doit respecter la nature du bénévolat. Dans ses rapports avec le secteur bénévole, l'État doit être très soucieux de

maintenir le caractère de gratuité et de spontanéité de l'action des bénévoles. Il doit respecter l'autonomie du secteur bénévole. Il y eut plusieurs exemples dans le passé où des bénévoles ont été complètement récupérés par les appareils d'État. Quand ceci se produit, c'est tout le dynamisme d'un secteur qui est affecté. Les gouvernements provinciaux qui songent sérieusement à utiliser les principes devraient faire effectuer des études sur la nature du bénévolat et sur les motivations des bénévoles.

2. Les politiques provinciales en matière de bénévolat

La définition opérationnelle des grands principes, des orientations ou du système de valeurs constitue une politique. Une politique précise les objectifs poursuivis, définit les critères et constitue une prescription pour les actions à poser.

Comme nous l'avons constaté au chapitre II, les politiques varient d'une province à l'autre, mais elles ont beaucoup d'éléments en commun.

La nature des programmes : On peut regrouper en deux grandes catégories les programmes de subventions au secteur bénévole : ceux qui soutiennent des organismes bénévoles fournissant des services **statutaires** et ceux qui soutiennent des organismes bénévoles fournissant des services considérés comme **non statutaires.**

La première catégorie de subventions s'adresse à des organismes que l'on peut qualifier de quasi-gouvernementaux; ils administrent des services sous l'autorité d'une législation provinciale et s'ils n'étaient pas présents, ces fonctions seraient assurées directement par les ministères. Ces organismes font généralement peu appel aux bénévoles dans la prestation des services. Les sociétés d'aide à l'enfance ou les agences de rééducation fonctionnelles sont de bons exemples de ce type d'organismes. Les bénévoles sont principalement utilisés au niveau des conseils d'administration. Certains bénévoles, membres des conseils d'administration, s'impliquent dans l'administration et les programmes, par exemple dans les foyers de groupe. Plusieurs de ces organismes ont des coordonnateurs des bénévoles; par exemple, au Manitoba le ministère subventionne des postes de coordonnateurs des bénévoles dans les sociétés d'aide à l'enfance.

L'autre catégorie de subventions nous intéresse de plus près. Elle s'adresse à des organismes totalement bénévoles qui font largement appel aux bénévoles. La totalité des programmes de subventions dans cette catégorie relève du pouvoir discrétionnaire du ministre. Les organismes bénévoles n'ont jamais la garantie de récurrence de leurs budgets. Ces programmes sont considérés comme non statutaires. Il y a une attitude assez largement répandue chez les chargés de programme, à l'effet que les services des bénévoles qui sont subventionnés devraient être complémentaires aux services statutaires du Ministère. De plus, on considère généralement que l'activité des bénévoles a un caractère aléatoire et que l'on ne peut pas vraiment compter sur eux pour certaines catégories de services. Cette attitude n'est pas favorable au développement du bénévolat et à une plus grande implication des bénévoles. Les gouvernements provinciaux aideraient certainement le secteur bénévole, si une réflexion sérieuse était engagée à ce niveau et s'il y avait une évolution au niveau des attitudes.

L'achat des services : Le modèle dominant dans les provinces correspond à ce que nous appelons l'achat de services. D'après ce modèle, les subventions sont accordées pour payer pour des services que les bénévoles rendent à la population. Par exemple, la subvention aux popotes roulantes dépendra du nombre de repas livrés dans une année, comme en Colombie- Britannique par exemple. Dans la plupart des provinces, nous avons entendu la remarque suivante : "Nous décidons ce que nous voulons acheter comme services, nous le communiquons aux organismes bénévoles et nous payons pour les services qui correspondent à nos priorités". Les objectifs et les critères d'accessibilité aux subventions sont définis en conséquence. Ce modèle a beaucoup d'impact sur l'évolution du secteur bénévole et il devrait faire l'objet d'une évaluation systématique. Dans le modèle, on insiste sur la complémentarité des services avec les services publics et on insiste sur une rentabilité à court terme. Ces deux exigences, si elles sont poussées trop loin, pourraient détruire l'autonomie du secteur bénévole dans les services sociaux et la santé communautaire. Les politiques gouvernementales doivent laisser une aire de liberté au secteur bénévole afin que les initiatives nouvelles et la créativité puissent continuer à fleurir dans ce secteur. Il y a là matière à réflexion et à approfondissement au niveau de la planification et de l'élaboration des politiques.

Financement de l'infrastructure bénévole : Il existe une autre approche que l'on rencontre moins souvent, mais qui pourrait constituer une alternative valable au modèle d'achat de services. Ici la formule et les prémisses sont tout à fait différentes. Les subventions sont généralement plus petites; avec le même budget, on peut supporter un plus grand nombre d'organisations. Elles sont destinées à soutenir une infrastructure minimale; un ou deux salariés qui ont comme fonction de coordonner le travail des bénévoles. La survie de l'organisation bénévole est assurée avec la subvention, mais l'organisation est libre de chercher ailleurs des fonds pour ses programmes. Cette approche plutôt que d'être centrée sur les résultats, sur les objectifs de services et sur l'output de l'organisme bénévole est centrée sur le processus bénévole. Elle est basée sur la prémisse que les bénévoles sont des citoyens responsables et engagés et que leur association libre aura des effets positifs tant pour eux que pour la communauté où ils exercent leurs activités. Les méthodes de gestion, le contrôle et l'évaluation prennent un tout autre aspect dans cette approche. Il y a moins de bureaucratie et les coûts d'administration des programmes de subventions sont forcément moins élevés. Cette formule mérite d'être considérée sérieusement par les planificateurs de politiques. A notre avis, elle se prête bien à certains secteurs comme le financement des centres de bénévolat, les centres d'activités des personnes âgées. Le programme de subventions des organismes bénévoles impliqués dans le système de la justice pénale, du ministère du Procureur général de Colombie-Britannique, le programme des organismes de promotion de l'Office des personnes handicapées du Québec et le programme de subventions des OVEP du ministère de l'Éducation du Québec sont des exemples de ce type d'approche. Dans le programme du ministère de l'Éducation du Québec, l'accent est mis sur le développement de bénévoles en favorisant une approche d'éducation populaire. En ce qui concerne le programme de l'Office des personnes handicapées, l'accent est mis sur la promotion des intérêts et sur la défense des droits des personnes handicapées et non sur la prestation de services directs aux personnes handicapées.

Le soutien aux groupes d'identification des besoins, de défense des droits, d'éducation publique et aux groupes de pression : Certains de ces groupes reçoivent des subventions en vertu des politiques provinciales. Les groupes les plus légitimés dans cette catégorie sont certainement les groupes de promotion des personnes handicapées. Dans la très grande majorité des provinces, ces groupes reçoivent des subventions pour soutenir leurs activités de promotion et de défense des droits. Au Québec, les organismes de promotion des personnes handicapées gère un programme de subventions destiné à soutenir ce type particulier de groupes.

Les associations de défense des droits sociaux, composés principalement d'assistés sociaux, semblent avoir le plus de difficulté à faire subventionner leurs activités de promotion. C'est un peu surprenant puisque ces groupes rendent aussi des services directs, qui bénéficient non seulement aux assistés sociaux, mais aux travailleurs et aux administrateurs de l'aide sociale.

Le contexte organisationnel : Une variable importante qui influe sur le fonctionnement des politiques provinciales est le contexte organisationnel des ministères. Généralement, les politiques de subvention aux organismes totalement bénévoles sont administrés de façon centralisée ou centralisée déconcentrée, même si par ailleurs le Ministère a une approche centralisée ou décentralisée dans la gestion de son personnel.

Dans la majorité des ministères, l'administration du programme de subventions est centralisée. C'est la situation où le programme est géré directement par une unité centrale et où la prise de décision est centrale. Quelques programmes centralisés font appel à des directeurs régionaux ou à des consultants locaux pour établir les liens avec le secteur bénévole et formuler des recommandations; c'est l'aspect de déconcentration du programme, mais la décision au niveau des subventions se prend de façon centralisée.

La contribution des bénévoles au sein des conseils d'administration : Tous les ministères recourent à la législation provinciale des sociétés à but non lucratif comme fondement législatif des programmes de subventions. C'est ainsi que partout, il y a une très grande et très significative implication des bénévoles dans les conseils d'administration des organismes bénévoles et parapublics. L'enquête de Statistique Canada sur le bénévolat nous donne une idée de l'ampleur de ce phénomène : 450 000 citoyens canadiens siégeraient à un conseil d'administration.

Les secteurs des services sociaux et de la santé communautaire ne font pas exception à ce phénomène plus global. Comme les secteurs sous considération dans cette étude représentent 42,6 % du bénévolat au Canada, il n'est pas irraisonnable d'appliquer ce pourcentage au phénomène global pour estimer l'ampleur de la contribution des bénévoles au niveau des conseils d'administration dans le secteur des services sociaux et de la santé communautaire. On peut donc estimer qu'il y aurait environ 190 000 bénévoles actifs au niveau des conseils d'administration dans les secteurs des services sociaux et de la santé communautaire.

Les méthodes de soutien aux organismes bénévoles : Les ministères recourent à différentes modalités pour soutenir le secteur bénévole. L'approche la plus évidente consiste à fournir une assistance financière. Ceci est déjà amplement reflété dans ce rapport. Il y a d'autres modalités de

soutien direct : appui logistique, consultations, partage d'information, accès aux équipements et locaux publics. Les ministères fournissent principalement une assistance directe au secteur bénévole; l'assistance indirecte est moins importante. Par assistance indirecte, il faut entendre des actions des ministères qui favorisent le développement du bénévolat en général, telles une campagne d'opinion publique pour stimuler une participation plus généralisée des citoyens dans les activités bénévoles, des programmes de formation de bénévoles et les systèmes de gratification des bénévoles.

o **Les campagnes d'opinion publique** : Il n'y a qu'une campagne d'opinion publique de grande envergure sous l'égide d'un gouvernement provincial à l'heure actuelle; c'est celle du ministère des Affaires sociales du Québec. Cette campagne a obtenu beaucoup de succès au niveau des médias et de l'opinion publique. Elle a eu comme résultat immédiat une augmentation importante de l'offre de services par les bénévoles. Cependant, la structure d'accueil des organismes bénévoles n'était pas équipée pour faire face à cette augmentation, ce qui eut certains effets négatifs tant sur les organismes bénévoles que sur les bénévoles potentiels. La planification d'une campagne de cette ampleur doit absolument tenir compte de la capacité des organismes bénévoles à faire face à ses effets.

o **Les programmes de formation des bénévoles** : Les politiques provinciales accordent une place relativement mineure à la formation des bénévoles. Certaines activités de formation des bénévoles sont subventionnées dans toutes les provinces comme l'un des éléments des programmes de subventions. Le programme de subventions aux organismes volontaires d'éducation populaire du ministère de l'Éducation du Québec est le seul programme majeur dédié exclusivement à la formation des bénévoles qui ait été porté à notre connaissance.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la formation des bénévoles. Les politiques provinciales pourraient être améliorées si elles portaient une plus grande attention aux dimensions de la formation. Les centres de bénévolat qui existent dans la plupart des provinces sont des organismes tout à fait appropriés pour développer les programmes de formation en collaboration avec les milieux universitaires ou les collèges.

o **Les systèmes de gratification des bénévoles** : Les bénévoles reçoivent généralement une compensation financière pour les dépenses directement encourues dans le cadre de leurs activités. Cependant, il existe certains programmes qui ne prévoient pas de compensation financière. Très souvent, lorsqu'elles existent, les compensations financières sont très minimes et ceci ne semble pas être un sujet majeur de préoccupation.

Plusieurs modalités de reconnaissance de la contribution des bénévoles ont été élaborées au cours des années. La semaine du bénévolat, les soirées de reconnaissance, le choix d'un bénévole de l'année sont autant de façons de reconnaître la contribution des bénévoles. Certaines réserves furent exprimées au sujet de la pratique de choisir un bénévole de l'année puisque cette pratique risque d'établir un système de compétition entre les bénévoles. De l'avis des tenants de cette opinion, cette pratique est contraire à l'esprit du bénévolat.

Le volontariat dans les services publics : Il existe une certaine proportion de bénévoles exerçant leurs activités dans le secteur public. Mais les politiques des ministères sont ni très formelles, ni très systématiques à ce sujet. Plusieurs institutions publiques telles les institutions pour les malades psychiatriques, pour les malades chroniques et pour les malades psychiatriques, pour les malades chroniques et pour les personnes handicapées ont recours aux bénévoles. Ces pratiques sont encouragées par les ministères et, souvent, un coordonnateur des bénévoles sera financé à même le budget de l'institution.

Le programme du ministère des Services d'emploi et de la Sécurité économique du Manitoba, "Le volontariat dans les services publics", est une expérience assez unique. C'est un programme qui a beaucoup de succès. Il est très systématique et très explicite. Il constitue certainement un prototype pour quiconque veut encourager l'implication des bénévoles dans le secteur public.

3. Les pratiques des ministères en matière de bénévolat

Les principes et les politiques se traduisent en procédures, en budgets, en formules de demandes de subvention; c'est ce que nous avons qualifié de pratiques.

Les budgets : Les budgets des programmes de subventions aux organismes totalement bénévoles représentent généralement de faibles proportions des budgets totaux des ministères.

Les budgets qui sont relativement faibles permettent d'autre part de financer des services à très bas coût. Par exemple, un budget de 725 $ a permis de fournir des services d'audiologie à 119 enfants dans une année à l'Ile-du-Prince-Édouard. En Colombie-Britannique, un budget annuel de 250 000 $ permet de supporter l'action de 3 500 bénévoles, ce qui représente une subvention de 71,43 $ par année, par bénévole. La liste des exemples pourrait s'allonger, mais elle suffit à démontrer que les services des bénévoles sont très peu coûteux et que leur contribution à la société ne s'évalue pas en termes financiers.

L'administration des programmes : A chaque année, environ six mois avant le début de l'année financière, les chargés de programmes des ministères émettent des directives décrivant les objectifs et les critères du programme ainsi que les procédures à suivre pour obtenir les subventions. Dans certaines provinces, les dimensions financières sont très élaborées. Dans d'autres, on met plutôt l'accent sur les objectifs et les critères d'allocation des fonds. La citation suivante d'un fonctionnaire provincial représente une attitude assez répandue : "Le contenu de la demande est plus important que la forme. Si les idées sont bonnes, on ne rejettera pas une demande parce que le projet est mal présenté. Les chargés de programme fournissent l'assistance nécessaire pour que la présentation de la demande soit améliorée."

Souvent les formulaires de demandes de subvention sont très élaborés - jusqu'à quinze pages - et les prévisions budgétaires sont très détaillées. Il y a une tendance des ministères à imposer des exigences bureaucratiques exagérées sur des organismes peu équipés pour y répondre. Certains ministères,

comme le ministère des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta, ont préparé un guide pratique et simple à l'intention des organismes bénévoles, pour les assister dans leur demande de subvention.

A l'intérieur des ministères, le processus de prise de décision est assez long et compliqué; il n'est pas rare d'observer qu'il faut cinq ou six signatures avant qu'une demande soit acceptée. Comme les programmes de subventions relèvent du pouvoir discrétionnaire du Ministre, il y a toujours une dimension politique présente au moment de la prise de décision. Il arrive même que la décision finale ne relève pas du ministre mais du Cabinet. Les fonctionnaires chargés des programmes ne nient pas que la dimension politique joue à un certain niveau, mais ils tentent généralement d'établir des processus bureaucratiques aussi objectifs et équitables que possibles.

L'évaluation des programmes : La plupart des ministères exigent des rapports annuels et une évaluation de la part des organismes subventionnés. Généralement, chaque organisme voit à sa propre évaluation. La qualité des services n'est pas contrôlée par les ministères; elle est généralement du ressort des organismes bénévoles. Les ministères doivent s'assurer de la bonne utilisation des fonds; ils exigent tous lorsque les subventions sont suffisantes que l'organisme produise des états financiers vérifiés par une firme comptable externe.

Les systèmes d'information des ministères concernant l'administration des programmes de subventions ne sont pas très élaborés. Il n'y a que quelques programmes qui ont été informatisés. Peu de chargés de programme pouvaient nous fournir des statistiques élaborées sur le programme qu'ils administraient. Très souvent, on ne sait pas quel est le nombre de bénévoles et le nombre total d'heures de bénévolat, ni le nombre de bénéficiaires des services fournis par les organismes bénévoles.

Nous n'avons pas pu identifier des recherches ou des études de coûts-bénéfices sur l'utilisation des bénévoles dans les ministères que nous avons visités.

La diffusion de l'information : Les documents décrivant les programmes de subventions sont souvent destinés à un public-cible assez restreint, les fonctionnaires eux-mêmes et les responsables des organismes bénévoles qui en font la demande. Nous avons eu très peu d'information destinée au grand public. Les documents sont plutôt des productions-maison qui ne font généralement pas appel aux techniques modernes de communication, c'est-à-dire que le marketing des programmes est très peu développé.

Les perspectives qui précèdent découlent de l'information générée tant par les entrevues avec les fonctionnaires provinciaux que par les documents officiels. Quelle est la perspective, quelles sont les perceptions qui se dégagent de nos rencontres avec certains représentants du secteur bénévole? Ce sera l'objet du chapitre final.

CHAPITRE V

LE POINT DE VUE DU SECTEUR BÉNÉVOLE

Le secteur bénévole se compose de millions de Canadiens et de Canadiennes, des jeunes, des adultes et des personnes âgées, des personnes handicapées, des travailleurs, des étudiants ou des chômeurs. Tous ces citoyens participent à d'innombrables activités et services communautaires dans tout le pays.

Dans les secteurs des services sociaux, de l'assistance sociale et de la santé communautaire, on sait que leur nombre dépasse le million. Au cours de cette étude, 43 représentants des organismes bénévoles ont participé à des entrevues dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ile-du-Prince-Édouard.

Suite à ces entrevues, on peut dégager à grands traits des éléments de perception sur les rapports entre les gouvernements provinciaux et les organismes bénévoles. On peut percevoir comment les politiques provinciales de soutien à l'action bénévole sont perçues par ceux qu'elles visent en premier lieu. Il a été intéressant pour nous de noter que la perception de nos interlocuteurs variait très peu d'une province à l'autre.

1. Le discours politique

Les bénévoles rencontrés sont habitués à entendre les hommes politiques faire leur éloge dans leurs discours. L'importance du secteur bénévole étant reconnue par les autorités publiques, les bénévoles restent perplexes devant le sens qu'il faut donner à ces discours. Est-ce que l'on va rester au niveau de la rhétorique? Que signifie la privatisation des services? Que signifient les compressions budgétaires? Que signifie la décroissance du secteur public? Qu'attend-on vraiment des organismes bénévoles? Quel est le rôle véritable des bénévoles dans la vie communautaire? Est-ce qu'on ne les considère pas uniquement comme une alternative moins coûteuse alors que les ressources fiscales diminuent et que les gouvernements ne peuvent plus maintenir les coûts croissants des services publics? Voilà autant de questions auxquelles il faudra fournir des réponses par des politiques éclairées et nuancées. Le secteur bénévole attend des réponses à ces questions. Il ne veut pas se contenter d'être utilisé par les gouvernements. Il veut comprendre le sens de l'évolution des politiques gouvernementales; il veut connaître les règles du jeu. Il veut connaître les engagements du secteur public vis-à-vis du secteur bénévole; il veut savoir quels seront les processus pour établir un dialogue et des échanges basés sur la collaboration. Si des responsabilités accrues lui sont confiées, il ne réclame pas uniquement des budgets correspondants, il réclame des politiques claires.

2. Modernisation de la notion de bénévolat

La crise structurelle que nous traversons porte sur le sens qu'il faut donner à la vie en société. Le sens que nous donnons au travail rémunéré, à l'emploi et le lien que nous établissons entre emploi et niveau de revenu sont en voie de changer dramatiquement. Dans la nouvelle société, dans la société de l'économie informelle, il y a une place plus importante que jamais pour les bénévoles et pour le bénévolat. Les nouveaux mandats que l'on a tendance à confier aux organismes bénévoles ne doivent pas découler uniquement des

contraintes rencontrées dans les finances publiques. Au contraire, ils doivent découler d'une conviction que le secteur bénévole peut assumer des nouvelles responsabilités dans cette société en mutation. Les bénévoles ont traditionnellement été à l'avant-garde des nouveaux services; ils ont innové, ils ont reconnu les nouveaux besoins. Encore aujourd'hui, ils peuvent être à l'avant-garde; encore aujourd'hui, ils peuvent être créatifs et imaginatifs. Les représentants des organismes bénévoles acceptent difficilement que les programmes de subventions soient non statutaires, qu'ils soient discrétionnaires et que l'on considère l'activité des bénévoles comme aléatoire, comme un engagement sur lequel on ne peut pas compter quand c'est le temps. La modernisation du bénévolat impliquerait que ces aspects des politiques soient reconsidérés sérieusement afin de les adapter aux conditions changeantes de la société.

Une note en passant, on nous a fait remarquer que ce sont moins les activités bénévoles qui sont aléatoires que les subventions elles-mêmes. En effet, un certain nombre de représentants du secteur bénévole ont souligné qu'il arrive que les versements des subventions soient retardés ou qu'elles soient versées à intervalles irréguliers. Ceci cause des ennuis aux organismes qui doivent alors recourir à des emprunts. Les bénévoles et leurs organismes ont besoin de stabilité et de continuité pour poursuivre leurs actions. La non-récurrence des budgets est un problème à l'échelle du pays. Les bénévoles ont tous à l'esprit des exemples de projets qui ont vu le jour et qui sont disparus avec le départ du principal initiateur. Quelles qu'en soient les raisons, ils déplorent ces échecs, mais ils se souviennent aussi de nombreuses initiatives apportées par les gouvernements pour un temps puis abandonnées par la suite. Aussi recommandent-ils que les ministères fassent preuve de persistance une fois qu'ils ont accepté de financer un organisme bénévole une première année.

D'ailleurs, rappelons les données de l'enquête de Statistique Canada, à l'effet qu'il existe un grand potentiel de bénévoles qui reste inexploité. Les bénévoles sont disposés à s'impliquer, en grand nombre, dans toutes les provinces; il ne reste qu'à adapter les politiques pour que ceci se réalise. L'effet multiplicateur qu'engendreraient des politiques renouvelées et une injection additionnelle de fonds serait remarquable. Les bénévoles ont besoin d'un support matériel minimum pour travailler. Sans ce support, leur action est de ce fait ralentie considérablement.

Le manque de continuité dans l'action des bénévoles a été remis en question d'une autre façon par certains de nos interlocuteurs. Les gouvernements sont au courant que les associations bénévoles ont souvent précédé leur action dans des secteurs méconnus; ils ont souvent dû faire oeuvre de pionniers dans des conditions très difficiles. Les gouvernements ne s'impliquent généralement que lorsque les besoins sont reconnus. Par exemple ce sont presque exclusivement des femmes bénévoles qui ont mis sur pied les centres d'hébergement pour femmes violentées. Dans la majorité des provinces ces services n'existeraient tout simplement pas, si ce n'était de l'implication et de la ferme détermination de ces bénévoles. Comment peut-on prétendre sérieusement que l'action des bénévoles est aléatoire. A l'analyse, l'argument ne tient pas.

3. L'importance de l'autonomie et de la flexibilité pour les organismes bénévoles

Le message revient constamment comme un leitmotiv. Les politiques provinciales ne doivent pas restreindre l'autonomie du secteur bénévole; il doit y avoir des aires de liberté pour permettre l'expression de la spontanéité et pour s'adapter aux nouveaux besoins. Les politiques provinciales doivent permettre une réflexion critique de la part des organismes bénévoles quant aux orientations des politiques sociales qui les affectent et qui affectent les populations qu'ils desservent. Les organismes bénévoles soulignent que les subventions sont presque exclusivement destinées à l'achat de services; il y a peu d'argent pour les activités de formation des bénévoles, peu d'argent pour les activités de promotion, pour la défense des droits sociaux, pour l'identification des besoins nouveaux. Le besoin de formation a été réaffirmé. Les représentants des organismes bénévoles souhaitent que les efforts actuels soient doublés, voire quintuplés.

Les organismes bénévoles veulent maintenir leur flexibilité; ils luttent contre la tendance à la bureaucratisation de leurs activités. Cette tendance est observée dans la plupart des provinces. Les organismes doivent souvent fournir des rapports tres détaillés et se soumettre à beaucoup de tracasseries administratives pour maintenir leurs subventions. Il faut donc, selon eux, maintenir un équilibre entre les exigences des bailleurs de fonds, les ministères, et les organismes bénévoles. Les rapports de toutes sortes qui sont exigés, les contrôles qui s'exercent sont autant de freins à l'action bénévole. On a aussi fait état des difficultés rencontrées par les organismes bénévoles à comprendre les rouages administratifs des ministères. On suggère que les ministères identifient clairement un ou des interlocuteuus officiels; ceci éviterait une perte de temps considérable et diminuerait d'autant le sentiment de frustration des bénévoles.

La responsabilité civile des bénévoles est aussi un sujet de préoccupation de la part des organismes bénévoles. Il y a un risque en assujettissant les organismes bénévoles à des normes trop strictes, à des règles trop rigoureuses obéissant aux priorités gouvernementales, de les transformer en succursales des ministères. La citation suivante résume bien le message que nous avons entendu à plusieurs reprises :

> "Le dynamisme d'action, qui caractérise l'action bénévole, puise sa source dans le désir qu'ont les hommes face à l'emprise et à l'empire de l'État de s'autodéterminer, de communiquer, de s'associer, de coopérer. C'est là une richesse et une force que le gouvernement doit se défendre de récupérer et d'assujettir au risque de la vider de l'élan dynamique qui la porte et de se priver de la richesse qu'elle contient. Cette récupération et ces assujettissements prennent souvent la forme du paternalisme d'État. Ce dernier, sous prétexte d'aide financière, impose aux organismes bénévoles des contraintes, des contrôles administratifs et un modèle bureaucratique d'organisation qui risquent de les transformer en succursales gouvernementales. Dans cet état de choses, ni le secteur public, ni les organismes bénévoles ne trouvent leur profit. Le premier peut faire porter aux seconds, dans bien des cas, tout le poids de la rigidité de l'engourdissement et de la dépersonnalisation qu'il secrète alors que ces derniers perdent en qualité humaine ce qu'ils croient gagner en reconnaissance et en efficacité".(26)

4. Les incitatifs pour les bénévoles

Les bénévoles accomplissent gratuitement un travail sans y être obligés. Cependant, le système de gratification des bénévoles est très inégal et très diversifié d'un ministère à l'autre. Il y a des différences importantes dans les incitatifs consentis aux bénévoles selon que l'on siège à un conseil d'administration ou que l'on soit impliqué dans les services directs. C'est une question que les ministères devraient considérer et c'est un sujet parmi d'autres qui pourraient faire l'objet d'une coordination provinciale.

5. Les besoins d'information des bénévoles

Les bénévoles souhaiteraient qu'on leur permettre un accès constant à l'information et aux responsables des décisions à tous les niveaux. Très souvent, la diffusion de l'information est déficiente et les organismes bénévoles ne sont pas au courant des développements récents. Une meilleure information au niveau provincial exigerait que les gouvernements provinciaux établissent des mécanismes de coordination interministériels pour tous les ministères qui sont impliqués avec les bénévoles dans chaque province. En ce sens, le comité interministériel sur le bénévolat mis en place par le ministère du Secrétaire provincial, en Ontario, est une excellente initiative.

6. La nécessité d'un débat public au sujet du bénévolat

En terminant ce chapitre, soulignons que plusieurs personnes attendent des gouvernements provinciaux des engagements fermes relativement à l'activité bénévole. Ces engagements serviraient d'orientations de base à la révision et à la formulation des politiques et procédures relatives à l'aide gouvernementale en matière de bénévolat. D'après les représentants des organismes bénévoles, l'heure est venue d'avoir un débat public sur l'implication des bénévoles et les gouvernements provinciaux peuvent y contribuer en précisant leur engagement et en définissant leurs politiques. Comme il s'agit d'options politiques, le tout devrait faire l'objet d'une discussion publique.

CONCLUSION

Cette étude révèle que les organismes bénévoles fournissent à la population canadienne une contribution de première valeur pour le développement de notre société. Il s'agit d'une réalité dynamique qui met à profit l'énergie créatrice dont sont animés les milliers d'hommes et de femmes au sein d'innombrables organismes bénévoles à travers le Canada. Cette énergie créatrice engendre des initiatives nombreuses et diversifiées dans plusieurs provinces.

Cette étude révèle également que les politiques et les pratiques provinciales en matière de bénévolat sont très diversifiées et qu'elles représentent des dimensions fascinantes. Nous avons souligné les aspects les plus importants et les plus significatifs.

Il nous est clairement apparu que les politiques provinciales de subvention et de soutien aux organismes bénévoles, où il y en a, ne rejoignent pas tous les bénévoles et tous les organismes bénévoles. Ce n'est peut-être pas essentiel qu'elles le fassent. Cependant, il est important qu'elles permettent au potentiel humain inexploité de se développer. A ce point de vue les politiques provinciales peuvent être améliorées.

Les bénévoles constituent une des nombreuses richesses de ce pays, une ressource, un potentiel à développer. On est en présence d'un secteur où l'effet multiplicateur de chaque dollar investi est très considérable. Toutes les provinces subventionnent des organismes bénévoles. Cette contribution varie d'une province à l'autre, mais partout elle représente une très faible proportion du budget global des ministères. Il y a lieu d'espérer que les gouvernements provinciaux s'adresseront à cet apport avec encore plus de détermination. Car, au-delà des initiatives déjà prises, il y a l'engagement et la ferme volonté des gouvernements provinciaux à soutenir le développement du bénévolat tout en respectant ses caractéristiques propres : spontanéité, autonomie et flexibilité.

Le défi des ministères provinciaux c'est de réussir à maintenir un équilibre harmonieux entre les acteurs sociaux à l'oeuvre pour le développement de notre société. Les organismes bénévoles sont conscients qu'ils jouent un rôle significatif dans ce domaine. Ils souhaitent que leur participation s'inscrive dans ce projet de société que chaque gouvernement provincial tente de réaliser.

RÉFÉRENCES

1. Une exception notable, l'étude de Novia Carter: **Le bénévolat: potentiel inexploité**, Conseil canadien de Développement social, Ottawa, 1975. Cette étude, la première du genre, était fondée sur un échantillon de 1,119 personnes réparties dans toutes les provinces. Statistique Canada a réalisé en 1980, dans le cadre de l'enquête sur la population active, une enquête nationale sur le bénévolat, rejoignant un tiers de l'échantillon global de l'enquête sur la population active.

2. Statistique Canada, "Aperçu du travail bénévole au Canada", dans **La population active**, CATALOGUE 71-001, Mensuel, mai 1981, Tableau 1, p. 91.

3. Statistique Canada, **op. cit.**, Tableau 11, p. 107.

4. Statistique Canada, **op. cit.** Extrait du Tableau 1, p. 91. Les totaux peuvent ne pas correspondre entièrement en raison de la technique d'arrondissement utilisée par Statistique Canada.

5. Statistique Canada, **op. cit.** Extrait du Tableau 6, p. 99.

6. Nous avons regroupé sous la catégorie "autres", les catégories suivantes comprises dans le Tableau 6: enseignement, associations de loisirs, organismes religieux, organismes politiques et autres.

7. Statistique Canada, **op. cit.** Tableau 10, pp. 105-106. Ces chiffres sont extraits du Tableau 10.

8. Statistique Canada, **op. cit.**, p.81.

9. Statistique Canada, **op. cit.**, p. 80.

10. Par exemple, une étude canadienne sur les motivations et les caractéristiques des bénévoles, Anderson J.C. et L.F. Moore, "Characteristics of Canadian Volunteers in Direct Services", **Journal of Voluntary Action Research**, Vol. 3, No. 2, 1979, pp. 51-60.

11. Danielle Stanton "Aide et Entraide": Une redéfinition", **Carrefour des Affaires Sociales**, Vol. 5, No. 4, automne 1983, p. 21.

12. Alberta Social Services and Community Health, **Child Welfare Programs**, 1982, 304 pages.

13. Alberta Social Services and Community Health, **1983 Programs for Seniors**, Senior Citizens Bureau, 1983, 33 pages.

14. Alberta Social Services and Community Health, **Information for Senior Citizens Organizations**, Information Kit, Senior Citizens Bureau, 1983, 56 pages.

15. Alberta Social Services and Community Health, **Residential Services Program 1982/1983 Statistics**, Social Services Division, 1983, 22 pages.

16. Alberta Social Services and Community Health, **Overview**, Family and Community Support Services, 1981, p. iii.

17. Alberta Social Services and Community Health, **Family and Community Support Services Handbook**, HS166D, p. 2.

18. Article 2.5, "Règlements du programme de soins à domicile" (**Home Care Program Regulation**) en vertu de la loi de l'unité de santé (Health Unit Act), Arrêté-en-conseil, 469/78, gouvernement de l'Alberta.

19. Alberta Social Services and Community Health, **Application for Grant**, pursuant to Alberta Regulation No. 248/75, as amended, et **How to Develop a Proposal for Funding**, Planning Secretariat, SSCH968 (Rev.83/01).

20. Manitoba, Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, **Programme de volontariat dans les services publics**, ("Volunteers in Public Service Program").

21. COMSOC, "Report of the Volunteer Programming Review Committee," Children Services Division, Alex Honeyford, chairman, April 1979; et Alex Honeyford et al., "A Proposal for the Development of a Ministry of Volunteer Program", working document, October 25, 1983.

22. Ministère des Affaires sociales, Programme de soutien aux organismes bénévoles, **Critères de subvention**, Direction générale des programmes de services sociaux, pp. 1-6.

23. Conseil des Affaires sociales et de la Famille, **La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec**, Études et Avis, Québec, 1978.

24. Conseil des Affaires sociales et de la Famille, **Promotion de la participation des groupes populaires à la question des services publics et au développement des communautés**, Études et Avis, 1976.

25. Conseil des Affaires sociales et de la Famille, **Promotion de la participation des groupes populaires à la question des services publics et au développement des communautés**, Études et Avis, 1976; et, **La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec**, Études et Avis, 1978.

26. Citée dans la revue de l'Association des Centres de bénévolat du Québec, **Bénévolat Autonomie**, février 1982.

BIBLIOGRAPHY/BIBLIOGRAPHIE

Alberta Planning Secretariat, **How to Develop a Proposal for Funding,** SSCH968 (rev. 83/10).

Alberta Social Services and Community Health, **Application for Grant,** pursuant to Alberta Regulation no. 248/75, as amended.

Alberta Social Services and Community Health, **Child Welfare Programs,** 1982, 304 pages.

Alberta Social Services and Community Health, **Family and Community Support Services Handbook,** HS166D, p. 2.

Alberta Social Services and Community Health, **Information for Senior Citizens Organizations,** Information Kit, Senior Citizens Bureau, 1983, 56 pages.

Alberta Social Services and Community Health, **Overview,** Family and Community Support Services, 1981, p. iii.

Alberta Social Services and Community Health, **1983 Programs for Seniors,** Senior Citizens Bureau, 1983, 33 pages.

Alberta Social Services and Community Health Residential Services Program 1982/83 Statistics, Social Services Division, 1983, 22 pages.

Anderson, J.C. and Moore, L.F., "Characteristics of Canadian Volunteers in Direct Services," **Journal of Voluntary Action Research,** Vol. 3, no. 2, 1979, pp. 51-60.

Article 2.5, Home Care Program Regulation, **Health Unit Act,** Order in Council, 469/78, Alberta Government.

Canadian Council on Social Development, **Volunteers: The Untapped Potential,** Ottawa, 1975.

Conseil des Affaires sociales et de la Famille, La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec, p. 16. Citée dans la revue de l'Association des Centres de bénévolat du Québec, **Bénévolat Autonomie,** février 1982.

Conseil des Affaires sociales et de la Famille, **La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec,** Etudes et avis, Québec, 1978.

Conseil des Affaires sociales et de la Famille, **Promotion de la participation des groupes populaires à la question des services publics et au développement des communautés,** Etudes et avis, 1976.

Honeyford, Alex et al., **A Proposal for the Development of a Ministry of Volunteer Programs,** working document, October 25, 1983.

Manitoba, Ministry of Labour and Manpower, **Public Service Volunteer Program**, VIPS.

Ministère des Affaires sociales, Programme de soutien aux organismes bénévoles, **Critères de subvention**, Direction générale des programmes de services sociaux, pp. 1-6.

Ontario Department of Community and Social Services, **Report on the Volunteer Programming Review Committee**, Children Services Division, April 1979.

Ross, David P., **Some Financial and Economic Dimensions of Registered Charities and Volunteers Activity in Canada**, Secretary of State, Social Trends Analysis Directorate, Government of Canada, January 1983, p. 23.

Stanton, Danielle, "Aide et Entraide: Une redéfinition," **Carrefour des Affaires sociales**, vol.5, no.4, automne 1983, p. 21.

Statistics Canada, An Overview of Volunteer Workers in Canada, **The Labour Force**, Catalogue 71-001, May 1981.

ANNEXE I

MANDAT

Comparaison des politiques et pratiques provinciales d'aide au bénévolat

Portée: E1

(1) Comparaison des principes et politiques des ministères provinciaux à l'égard de l'emploi des bénévoles par des organisations financées et celles dirigées par le gouvernement.

À cette fin, on doit définir les politiques et les principes touchant les aspects ci-dessous du bénévolat:

(a) établissement des politiques et prise de décisions (au niveau de l'organisation);
(b) services de soutien telles la gestion, les écritures, la recherche et la planification (au niveau de l'organisation);
(c) livraison des services;
(d) établissement des politiques et prise de décisions (au niveau du gouvernement), et
(e) définition des besoins (au niveau du gouvernement).

(2) Comparaison des pratiques des gouvernements provinciaux à l'égard du bénévolat dans le cadre de programmes financés par eux.

Cette comparaison portera sur:

(a) les genres de services bénévoles assurés;
(b) les méthodes de gestion de l'élément bénévole;
(c) les méthodes d'évaluation et de surveillance de la compétence de l'élément bénévole;
(d) les encouragements donnés aux bénévoles (dégrèvements d'impôt, assurances, remboursements, etc.);
(e) les obstacles s'opposant au bénévolat;
(f) la rentabilité;
(g) la formation, et
(h) les initiatives nouvelles.

Définitions: E2

Bénévole

Personne travaillant sans autre rémunération que le remboursement de ses faux-frais.

Organisation bénévole

Organisation qui emploie des personnes ne recevant d'autre rémunération que le remboursement des faux-frais engagés.

Organisation bénévole financée par un ministère

Organisation qui offre des services ou programmes analogues à ceux du département des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta et qui est financée en tout ou en partie par le gouvernement provincial et emploie des bénévoles.

Ministères provinciaux

Ministères provinciaux qui assurent des services et des programmes semblables à ceux que procure le département des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta.

Méthodologie: E3

(1) Questionnaire structuré, administré personnellement à des employés désignés: (a) de ministères provinciaux, qui gèrent des services semblables à ceux dont s'occupe le départment des Services sociaux et de la Santé communautaire de l'Alberta, et, (b) d'organisations bénévoles et de municipalités choisies, qui administrent des fonds réservés à la prestation de services par les ministères provinciaux.

(2) Le cas échéant, suivi de conversations téléphoniques.

(3) Analyse des données recueillies.

(4) Préparation d'un rapport comportant:
   (a) l'énoncé du mandat;
   (b) un glossaire;
   (c) un examen des politiques des ministères provinciaux à l'égard des bénévoles;
   (d) un examen des pratiques des ministères provinciaux à l'égard des bénévoles;
   (e) une description des initiatives nouvelles prises par les gouvernements provinciaux en ce qui concerne l'emploi des bénévoles.

COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES POLITIQUES ET PRATIQUES DU SECTEUR BÉNÉVOLE

ÉTUDE ENTREPRISE PAR LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LE MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'ALBERTA

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES PROVINCIAUX

NOTA: Le CCDS et les responsables d'entrevues disposeront des informations fournies par les répondants de façon à ce qu'il soit impossible d'identifier les opinions d'un particulier.

JEAN-BERNARD ROBICHAUD, Ph.D.
CONSEILLER EN POLITIQUE AU CCDS

Responsable de l'entrevue:_____

I. IDENTIFICATION

1. Nom du répondant:_____

2. Sexe: M (___) F (___) Téléphone:_____

3. Position (titre):_____

4. Nom de l'unité:_____

5. Ministère:_____

6. Ministre responsable:_____

7. Sous-ministre:_____

8. Supérieur du répondant (position):_____

9. Nombre d'employés professionnels au sein de l'unité (directement responsables de la gestion des politiques pour le secteur bénévole):

   moins de 2 (___) 2-5 (___) plus de 5 - précisez (___)

10. Durée de l'emploi au niveau actuel:

    moins de 2 ans (___) 2-5 ans (___) plus de 5 ans - précisez (___)

_____

II. QUESTIONS RELATIVES AUX PRINCIPES

1. Votre ministère a-t-il émis une déclaration écrite relativement à ses principes de base régissant l'utilisation de bénévoles par les agences appuyées ou administrées par le gouvernement?

   Oui (___) Non (___) Non, mais c'est pour bientôt (___)

   (Si non, allez à 6 et 7)

2. Si oui, pensez-vous que ces principes soient utiles?

   Oui (___) Non (___) Commentaires:_____

   _____

   _____

3. Comment communiquez-vous ces principes au public et, à votre avis, combien de personnes sont ainsi affectées?

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

4. Quels autres secteurs de votre gouvernement provincial s'occupe de la formulation de principes s'appliquant à l'utilisation de bénévoles dans votre secteur d'activités?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

5. Comment pourriez-vous décrire les principes courants?

À l'usage du responsable seulement

(Sont-ils démodés, récents, progressifs, restrictifs, etc...?)
(Quelles valeurs fondamentales s'appliquent?)

Principes: excellents (___) adéquats (___) insatisfaisants (___)

6. Voici quelques principes élémentaires utilisés dans le secteur bénévole? Quels d'entre eux gouvernent les activités des instances provinciales?

a) le pluralisme - un vigoureux secteur bénévole est indispensable au maintien d'un éventail de centres décisionnels dans la société; Oui (___) Non (___)

b) la démocratie - un vigoureux secteur bénévole est indispensable au fonctionnement d'une saine société démocratique, dont les membres participent aux prises de décisions et aux agissements qui influencent leur propre vie et celle des autres; Oui (___) Non (___)

c) la délégation - les fonctions pouvant être assurées par de petits organismes locaux ne doivent pas être appropriées par les niveaux de gouvernement supérieurs; Oui (___) Non (___)

d) d'autres principes - veuillez préciser. Oui (___) Non (___)

_____

_____

_____

_____

_____

7. Quelles mesures recommandez-vous afin de renforcer les principes utilisés présentement?

_____

_____

_____

_____

III. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES

1. Veuillez préciser le type de documentation publique où sont formulées les politiques de votre ministère relativement à l'utilisation de bénévoles.

   - législation Oui (___) Non (___)
   - réglementation Oui (___) Non (___)
   - politiques administratives Oui (___) Non (___)

2. Existe-t-il une politique précise du gouvernement relative à l'utilisation de bénévoles dans les catégories suivantes:

   a) les politiques et la prise de décisions au niveau des agences? (appuyées ou administrées par le gouvernement)

      Oui (___) Non (___)

À l'usage du responsable seulement

(Cette question porte sur l'utilisation de bénévoles au sein du bureau de direction. Quels types de bureaux sont créés en vertu de ces politiques? Quel est le niveau d'indépendance de leurs membres? Les bureaux sont-ils réglementés par la loi, des règlements ou des politiques administratives?)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

   b) les services auxiliaires (tels que la gestion, l'administration, la recherche et la planification dans les agences appuyées ou administrées par le gouvernement?

      Oui (___) Non (___)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

c) la prestation de services (par exemple, l'entraide, l'aide réciproque, les services de consommation, les service directs, etc...)

dans les agences appuyées par le gouvernement Oui (__) Non (__)

dans les agences administrées par le gouvernement Oui (__) Non (__)

d) les politiques et les prises de décision au niveau du gouvernement? (par exemple, un conseil consultatif bénévole de citoyens auprès d'un ministre, etc...)

A l'usage du responsable seulement

(Nota: à l'exclusion des groupes d'experts, ou des membres de commission qui reçoivent des paiements dépassant leurs frais.)

Oui (__) Non (__)

e) l'identification des besoins, la défense d'intérêts, l'éducation publique et les groupes de pression?

Oui (__) Non (__)

f) Veuillez noter toute autre catégorie d'activité bénévole qui n'aurait pas été mentionnée plus haut.

3. En vertu de vos politiques, les familles d'adoption sont-elles considérées comme étant bénévoles?

   Oui (___) Non (___)

4. Comment communiquez-vous ces politiques au public et, à votre avis, combien de personnes sont ainsi affectées?

5. Quel processus s'applique ou bien quelles mesures sont prises par les organisations bénévoles pour ce qui est des demandes d'appui financier?

6. Quelles mesures sont prises par les fonctionnaires du gouvernement pour ce qui est de l'approbation des demandes d'appui financier?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

7. Est-ce que ces politiques établissent des critères distincts régissant l'allocation d'une aide gouvernementale pour les groupes bénévoles ou pour les bénévoles eux-mêmes?

Oui (___) Non (___)

8. Quand la politique actuelle a-t-elle été approuvée?

Moins de 2 ans (___) 2 à 5 ans (___) plus de 5 ans - précisez (___)

9. Comment pourriez-vous décrire les politiques courantes?

À l'usage du responsable seulement

(Sont-elles démodées, récentes, progressives, restrictives, etc...?)
(Quelles valeurs fondamentales s'appliquent?)
(Si la réponse est insatisfaisantes, posez les questions 10-11-12)

Politiques: excellentes (___) adéquates (___) insatisfaisantes (___)

10. Les politiques ont-elles récemment été changées ou modifiées?

Oui (___) Non (___)

11. Y-a-t-il une proposition visant à changer ces politiques?

Oui (___) Non (___)

Si oui, quand croyez-vous que de tels changements se produiront?

_____

_____

_____

_____

12. Que recommandez-vous pour améliorer ces politiques?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

IV. QUESTIONS RELATIVES AUX PRATIQUES

1. Comment votre gouvernement appuie-t-il les activités bénévoles?

À l'usage du responsable seulement

(Quel type d'appui - services et ressources, financière ou autres - votre ministère offre-t-il au secteur bénévole? Décrivez par ex. appui direct ou indirect, campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, service du bénévolat, bénévole de l'année, etc..., formation et talents, formation de bénévoles, consultations avec le secteur bénévole, etc...)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2. Décrivez comment fonctionne le secteur bénévole:

a) dans les agences administrées par le gouvernement

_____

_____

_____

_____

b) dans les agences financées par le gouvernment

_____

_____

_____

_____

3. Nombre de groupes financés pour la première fois cette année _____

Nombre de groupes financés sans arrêt depuis 3 ans _____

Nombre de groupes financés sans arrêt depuis 5 ans _____

Nombre de groupes financés sans arrêt depuis plus de 5 ans _____

4. De quelles mesures incitatives profitent les bénévoles?

déductions fiscales	Oui (___)	Non (___)
remboursement des dépenses courantes	Oui (___)	Non (___)
remboursement des primes d'assurance	Oui (___)	Non (___)
crédits à l'emploi	Oui (___)	Non (___)
congés	Oui (___)	Non (___)
autres - précisez	Oui (___)	Non (___)

_____

_____

5. Veuillez décrire les obstacles qui entravent la participation des bénévoles dans votre province, ou bien les difficultés auxquelles ils font face (différences rurales et urbaines, difficultés culturelles, etc...)

6. Quelles méthodes sont utilisées pour évaluer et surveiller la qualité du secteur bénévole?

7. Qui est responsable de l'évaluation et de la surveillance?

8. Quels types de rapports doivent-ils soumettre aux autorités provinciales?

9. Votre gouvernement prépare-t-il des analyses des coûts et des bénéfices de l'utilisation des bénévoles?

10. Quelles nouvelles initiatives pourraient renforcer le secteur bénévole?

ADDITION À L'ANNEXE II(a)

1. Budget global du ministère pour l'année en cours: _____

2.

Budget pour l'appui du secteur bénévole	No total de groupes	No de bénévoles	Importance de la clientèle

3. Catégories de financement compris dans le budget.

Type de financement*	No de groupes	No de bénévoles	Importance de la clientèle (au besoin)

* Nota: p. ex. subventions fixes, subventions pour des projets précis, subventions spéciales, financement, etc...

4.

Allocation budgétaire	$	%
Administration		
Salaires		
Appui direct aux activités bénévoles		
T O T A L		

5.

Postes budgétaires			
Types de groupes	Types d'intervention	$	%

6. Veuillez décrire le type d'action ou de services fournis au public par les bénévoles dans les catégories suivantes (utiliser d'autres feuillets au besoin).

Catégories	Type d'action ou de service	Population-cible
Bénévoles membres de bureaux ou de comités consultatifs		
Prestation immédiate de services à la population		
Groupes d'entraide, groupes d'aide réciproque		
Santé publique, services sociaux ou aide sociale aux groupes de consommation		
Identification des besoins, défense d'intérêts, éducation publique et groupes de pression		

COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES POLITIQUES ET PRATIQUES DU SECTEUR BÉNÉVOLE

ÉTUDE ENTREPRISE PAR LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LE MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'ALBERTA

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU SECTEUR BÉNÉVOLE

NOTA: Le CCDS et les responsables d'entrevues disposeront des informations fournies par les répondants de façon à ce qu'il soit impossible d'identifier les opinions d'un particulier.

JEAN-BERNARD ROBICHAUD, Ph.D.
CONSEILLER EN POLITIQUE AU CCDS

Responsable de l'entrevue: _____

province: _____

Nom du répondant*: _____

Nom de l'organisation: _____

Adresse: _____

_____ Code postal: _____

Téléphone: _____

Occupation: _____

_____

Domaine d'activité bénévole: _____

_____

Depuis combien d'années l'activité bénévole de votre organisation se poursuit-elle? _____

Importance et type de bureau de direction: _____

_____

Nombre d'employés: _____

_____

Nombre de bénévoles: _____

_____

* Des entrevues collectives auront lieu.

On demande à chaque répondant de bien vouloir fournir les renseignements demandés sur cette page.

PRINCIPES

1. Au meilleur de votre connaissance, existe-t-il des principes actuels suivis par le gouvernement en matière d'activités bénévoles?

_____

2. Si oui, comment les connaissez-vous?

_____

_____

_____

3. Comment pourriez-vous décrire les principes courants?

excellents: _____

adéquats: _____

insatisfaisants: _____

4. Voici quelques principes élémentaires utilisés dans le secteur bénévole. Quels d'entre eux gouvernent les activités des instances provinciales?

a) le pluralisme - un vigoureux secteur bénévole est indispensable au maintien d'un éventail de centres décisionnels dans la société;

_____

b) la démocratie - un vigoureux secteur bénévole est indispensable au fonctionnement d'une saine société démocratique, dont les membres participent aux prises de décisions et aux agissements qui influencent leur propre vie et celle des autres;

_____

c) la délégation - les fonctions pouvant être assurées par de petits organismes locaux ne doivent pas être appropriées par les niveaux de gouvernement supérieurs.

_____

d) d'autres principes - veuillez préciser.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

5. Quelles mesures recommandez-vous afin de renforcer les principes utilisés présentement?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

POLITIQUES

1. Au meilleur de votre connaissance, existe-t-il des politiques gouvernementales régissant les activités bénévoles?

_____

2. Si oui, comment les connaissez-vous?

_____

_____

_____

3. Comment pourriez-vous décrire les politiques courantes?

excellentes: _____

adéquates: _____

insatisfaisantes: _____

4. Au meilleur de votre connaissance, existe-t-il une politique précise du gouvernement relative à l'utilisation de bénévoles dans les catégories suivantes:

a) les politiques et la prise de décisions au niveau des agences?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

(Cette question porte sur l'utilisation de bénévoles au sein du bureau de direction. Quels types de bureaux sont créés en vertu de ces politiques? Quel est le niveau d'indépendance de leurs membres? Les bureaux sont-ils réglementés par la loi, des réglements ou des politiques administratives?) À l'usage du responsable seulement.

b) les services auxiliaires tels que la gestion, l'administration, la recherche et la planification dans les agences appuyées ou administrées par le gouvernement?

c) la prestation de services dans les agences appuyées ou administrées par le gouvernement? (par exemple, l'entraide, l'aide réciproque, les services de consommation, les services directs, etc...)

d) les politiques et les prises de décision au niveau du gouvernement? (par exemple, un conseil consultatif bénévole de citoyens auprès d'un ministre, etc...)

À l'usage du responsable seulement

(NOTA: À l'exclusion des groupes d'experts, ou des membres de commission qui reçoivent des paiements dépassant leurs frais.)

e) l'identification des besoins, la défense d'intérêts, l'éducation publique et les groupes de pression?

f) veuillez noter toute autre catégorie d'activité bénévole qui n'aurait pas été mentionnée plus haut pour laquelle il existe une politique gouvernementale précise.

5. Quel processus s'applique ou bien quelles mesures sont prises par les organisations bénévoles pour ce qui est des demandes d'appui financier?

6. Est-ce que les politiques établissent des critères distincts régissant l'allocation d'une aide gouvernementale pour les groupes bénévoles ou pour les bénévoles eux-mêmes?

7. Comment pourriez-vous décrire les politiques courantes?

excellentes: _____

adéquates: _____

insatisfaisantes: _____

8. Quelles mesures recommandez-vous afin de renforcer ces politiques?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

PRATIQUES

1. Quel type d'appui les organisations bénévoles reçoivent-elles du gouvernement pour leurs activités bénévoles?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2. De quelles mesures incitatives profitent les bénévoles?

déductions fiscales:_____

remboursement des dépenses courantes:_____

remboursement des primes d'assurance:_____

crédits à l'emploi:_____

congés:_____

autres - précisez:_____

_____

3. Veuillez décrire les obstacles qui entravent la participation des bénévoles dans votre province?

_____

_____

_____

_____

_____

4. Les organisations bénévoles évaluent et surveillent-elles la qualité des activités bénévoles?

OUI _____ NON _____

Si oui, quelles méthodes sont employées et dans quelles circonstances?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

5. Quels types de rapports les organisations bénévoles doivent-elles soumettre aux ministères provinciaux?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

6. Quelles nouvelles initiatives du gouvernment provincial renforceraient les activités du secteur bénévole dans ce domaine?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

PERSONS INTERVIEWED IN THE PROVINCES
PERSONNES ENTREVUES DANS LES PROVINCES

BRITISH COLUMBIA/COLOMBIE BRITANNIQUE

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Gwen Anholt
Coordinator, Community Projects Funding
Ministry of Human Resources
614 Humbolt Street
Victoria, B.C.
V8W 2Z9 (604) 387-1275

Myrna Halsall
Provincial Home Support Coordinator
Continuing Care Program
Ministry of Health
914 Yates Street
Victoria, B.C.
V8V 4V7 (604) 387-1681

Ray Orchard
Director, Lottery Fund Grants
895 Fort Street
Victoria, B.C.
V8V 1H7 (604) 387-5823

Brian Pollick
Special Projects Branch
Ministry of Attorney General
534 Broughton Street
Victoria, B.C.
V8W 1X4 (604) 387-3704

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Michael Clague
2832 West 36th Avenue
Vancouver, B.C.
V6N 2R1 (604) 263-9464

ALBERTA

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Alberta Department of Social Services and Community Health
Seventh Street Plaza
10030 - 107 Street
Edmonton, Alberta T5J 3E4

Marcel Arcand
Senior Director
Social Services (403) 422-1259

Amy Armit
Assistant Deputy Minister
Planning Secretariat (403) 427-2621

Denny Barr
Director
Mental Health (403) 427-2816

Joel Christie
Public Guardian
Calgary (403) 343-5165

D'Arcy Coulson
Deputy Minister
Social Services (403) 427-6448

Melvin W. Finlay
Regional Director
Calgary Region (403) 261-4575

Jack Flaherty
Regional Director
Edmonton Region (403) 422-3633

George Gloomis
Residential Services (403) 427-5964

Lorene M. Harrison
Regional Director
Southern Region (403) 345-2277

Melane Hotz
Director
Day Care Program (403) 427-9915

Barbara Jones
Director
Health Promotions (403) 427-5336

Katrine McKenzie
A/Director
Family Relations (403) 427-7588

Rene Morrissette
Director
Income Security (403) 427-6431

John Mould
Child Welfare

Guy Piquette
Regional Director
North West Region

Baldwein Reichwein
A/Director
Children's Services (403) 427-5961

Gary Rentz
Director
Rehabilitation Program (403) 427-8830

Blair Richardson
Director
Rehabilititive Services (403) 427-0689

Gary Rykee
Executive Director
Institutional Resources (403) 427-6429

Fred Shaughnessy
Planning Coordinator (403) 427-8620

Carol Stevenson
Senior Citizens Bureau (403) 427-7876

Gordon Thomas
Family and Community Support
Services Program (403) 427-2804

Helen I. Wentz
Regional Director
Central Region (403) 227-6868

Wayne H. Wright
Regional Director
Northeastern Region (403) 623-4321

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

David Brown
Executive Director
Family Service Association of Edmonton
9919 - 106 Street
Edmonton, Alberta
T5K 1E2 (403) 423-2101

Peter T. Faid
Executive Director
Edmonton Social Planning Council
#418, 10010 - 105 Street
Edmonton, Alberta
T5J 1C4 (403) 423-2031

Alice Hanson
Health Coordinator
Boyle McCauley Health Centre
10604 - 96 Street
Edmonton, Alberta
T5J 2J2 (403) 422-1333

Jack R. Harmer
United Way of Edmonton and Area
#420, 10010 - 105 Street
Edmonton, Alberta
T5J 1C4 (403) 482-6491

Nancie Krushelnicki
Managing Director
Alberta Committee of Consumer
Groups of Disabled Persons
10043 - 81 Avenue
Edmonton, Alberta
T6E 1W7 (403) 439-3832

Ron Lajeunesse
Executive Director
Canadian Mental Health Association
#207, 10711 - 107 Avenue
Edmonton, Alberta
T2J 5R7 (403) 426-6665

Bill Lowen
Executive Director
John Howard Society of Alberta
301 - 10526 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 1Z7 (403) 428-7590

Robert McKeon
Social Animator
Social Justice Commission
Catholic Archidiocese of Edmonton
10765 - 98 Street
Edmonton, Alberta
T5H 2P2 (403) 420-1306

Paul Mahirney
Planner, Catholic Social Services
8815 - 99 Street
Edmonton, Alberta
T6E 3U3 (403) 432-1137

Reg Peters
Executive Director
Alberta Association for the
Mentally Handicapped
11778 Kingsway Avenue
Edmonton, Alberta
T5G 0X5 (403) 451-3055

Ann Tweddle
Executive Director
Association of Human
Services in Alberta
#405, 11503 - 100 Avenue
Edmonton, Alberta
T5K 2K7 (403) 488-9033

SASKATCHEWAN

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Danni Boyd
Acting Director
Community Services Program
Saskatchewan Social Services
14th Floor, 1920 Broad Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V6 (306) 565-3636

Garry W. Curtis, Ph.D.
Senior Policy Analyst
Policy Research and Management
Services Branch
3475 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 6X6 (306) 565-3104

John W. Elias, Ph.D.
Associate Executive Director
Psychiatric Services Branch
3475 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 6X6 (306) 565-3299

Frederick C. Harshman
Director of Rehabilitation Services
Psychiatric Services Branch
3475 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 6X6 (306) 565-3289

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Morris Eagles
Welfare Rights Centre
1843 Broad Street
Regina, Saskatchewan
S4P 1X8 (306) 527-3521

MANITOBA

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

J.P. Cels
Assistant Deputy Minister
Community Services and Corrections
210 Osborne Street North
Winnipeg, Manitoba
R3C 1V4 (204) 944-3243

Ken Maskiw
Regional Director
Winnipeg Region
Manitoba Department of Health
189 Evanson Street
Winnipeg, Manitoba
R3G 0N9 (204) 944-6638

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Jean Campbell
Winnipeg Volunteer Center
267 Edmonton, Room 311
Winnipeg, Manitoba
R3G 1S2 (204) 943-6671

Bev Ridd
Coordinator, Referral Agent Program
United Way of Winnipeg
315 - 267 Edmonton Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 1S2 (204) 947-0471

ONTARIO

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Susan Crawford
Chairperson
Interministry Committee
on Volunteerism
Secretariat on Social Development
1st Floor, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A2 (416) 965-2979

Craig Harden
Secretary
Interministry Committee
on Volunteerism
Secretariat on Social Development
1st Floor, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A2 (416) 965-7690

Alex Honeyford
Operational Support Coordinator
Ministry of Community and Social Services
700 Bay Street, 11th Floor
Toronto, Ontario
M5G 1Z6 (416) 965-4945

Norman W. Mealing
Executive Coordinator
Secretariat on Social Development
1st Floor, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A2 (416) 965-7301

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Ian Bain
Social Welfare Administrator
The Easter Seal Society of Ontario
350 Rumsey Road
Toronto, Ontario
M4G 1R8 (416) 425-6220

Harry Beatty
Legal Counsel
Ontario Association for
the Mentally Retarded
1376 Bayview Avenue
Toronto, Ontario
M5G 3A3 (416) 483-4348

Jerry Berman
Social Worker
Ontario Association of Visiting
Homemaker Services
130 Merton Street
Toronto, Ontario
M4S 1A4 (416) 489-2500

Peter D. Finkle
Programme Researcher and Policy Analyst
Canadian Red Cross Society of Ontario
460 Jarvis Street
Toronto, Ontario
M4Y 2H5 (416) 923-6692

Robert V. Higgs
Executive Director
United Way of York Region
10265 Yonge Street
Richmond Hill, Ontario
L4C 4Y2 (416) 884-0132

Lyle L. Kersey
Project Coordinator
Ontario Federation for the
Cerebral Palsied
2010 Yonge Street, Suite 300
Toronto, Ontario
M5S 1A2 (416) 485-6913

Albert Mercury
John Howard Society
8 Godstone Road, Apt. #1203
Willowdale, Ontario
M2J 3C4 (416) 497-7420

OTHERS/AUTRES

John Anderson
Box 96
Inglewood, Ontario
LON 1K0 (416) 846-3930

QUEBEC

FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX/PROVINCIAL OFFICIALS

Julien Dallaire
Chef de service
Service de liaison avec les régions
1075 Ste-Foy, 4e étage
Québec, Québec
G1S 2M1 (418) 643-1295

Jacques Doyon
Directeur des programmes
Adjoint au directeur général
des politiques et programmes
Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la sécurité du revenu
255 est, boulevard Crémazie, 3e étage
Montréal, Québec
H2M 1L5 (514) 873-4550

Jacques Fortin
Secrétariat du développement social
875 est, Grande Allée
Complexe administratif H
Québec, Québec
G1R 4Y8 (418) 643-6414

Normand LeBlond
Responsable du service aux
organismes de promotion
Office des personnes
handicapées du Québec
309 rue Brock
Drummondville, Québec
J2B 1C5 (819) 477-7100

Guy Mercier
Programmes O.V.E.P.
Direction générale
Education des adultes
1035 rue de Lachevrotière
Québec, Québec
G1R 5A5 (418) 643-6378

Gilles Strasbourg
Agent de développement
Comité de la protection de la jeunesse
Ministère de la justice
170 rue Hôtel-de-ville
Hull, Québec
J8Z 4C2 (613) 770-0345

Louis-Paul Thauvette
Conseil de la santé et des
services sociaux de la région
de Montréal métropolitain
3725 rue St-Denis
Montréal, Québec
H2X 3L8 (514) 286-5500

SECTEUR VOLONTAIRE/VOLUNTARY SECTOR

Marc André
Directeur
Association des centres de
bénévolat du Québec
197 rue Ste-Catherine
Longueuil, Québec
J4H 4A5 (514) 677-3491

Nicole Kirouac
Présidente
Regroupement provincial des maisons
d'hébergement et de transition pour
femmes victimes de violence
515 est, rue Viger
Montréal, Québec
H2L 2P2 (514) 842-0607

Georges Robitaille
Directeur général
Centr'aide Québec
4855 - 2e avenue ouest
Charlesbourg, Québec
G1H 6M9 (418) 681-0285

NEW BRUNSWICK/NOUVEAU-BRUNSWICK

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Léonard Delaney
Directeur général
Services de santé mentale
Ministère de la Santé
C.P. 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 (506) 453-2389

Raymond Geoffrion
Directeur intérimaire
Communications et relations fédérales-provinciales
Ministère des services sociaux
C.P. 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 (506) 453-2089

Mavis Hurley
Deputy Secretary
Cabinet Committee on Social Policy
Cabinet Secretariat
Centennial Building
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 (506) 453-2718

Fay MacKie
Health Services Planner
Planning and Evaluation Division
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 (506) 453-2793

Sally Miller
Consultante
Services aux adultes
Ministère des services sociaux
C.P. 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Norma Pickle
Consultante senior aux programmes
Ministères des services sociaux
C.P. 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Ken Bartlett
Professional Engineer
United Way of Fredericton
130 Brunswick Street
Victoria Health Centre
Fredericton, New Brunswick
E3B 1G5 (506) 455-8845

Roberta Hallam
Executive Director
New Brunswick Association of Volunteers Centers, Inc.
65 Brunswick Street, Room 84
Victoria Health Centre
Fredericton, New Brunswick
E3B 1G5 (506) 455-2975

Conrad Leblanc
Directeur général
Le Centre communautaire Sainte-Anne
715 rue Priestman
Fredericton, New Brunswick
E3B 5W7 (506) 453-2731

Marian McNair
Family Enrichment & Counselling Services
618 Queen Street
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1 (506) 454-4699

Professor David S. Townsend
United Way of Fredericton
Faculty of Law
University of New Brunswick
Bag Service #44999
Fredericton, New Brunswick
E3B 6C9 (506) 453-4669

NOVA SCOTIA/NOUVELLE-ECOSSE

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Norma Lloyd
Supervisor, Special Projects
Department of Social Services
Johnston Building, Prince Street
P.O. Box 696
Halifax, Nova Scotia
B3J 2T7

Shulamith Medjuck, M.A.
Research and Planning Officer
Department of Social Services
Johnston Building, Prince Street
P.O. Box 696
Halifax, Nova Scotia
B3J 2T7

Elizabeth McNaughton, M.S.W., M.A.
Senior Research and Planning Officer
Policy Planning and Research Division
Department of Social Services
Johnston Building, Prince Street
P.O. Box 696
Halifax, Nova Scotia
B3J 2T7 (902) 424-4039

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Edith Anderson
Volunteer Resource Centre Committee
1763 Robie Street
Halifax, Nova Scotia
B3H 3G2 (902) 423-1371

Andrew Crook
Executive Director
Canadian Mental Health Association
5739 Inglis Street
Halifax, Nova Scotia
B3H 1K5 (902) 422-5800

Barbara Hall
Social Services Council
Department of Social Services
Johnston Building, Prince Street
P.O. Box 696
Halifax, Nova Scotia
B3J 2T7

Dan. H. Johnson
Social Services Council
Department of Social Services
Johnston Building, Prince Street
P.O. Box 696
Halifax, Nova Scotia
B3J 2T7

Monica Maloney
Junior League of Halifax
6945 Armview Avenue
Halifax, Nova Scotia
B3H 2M5 (902) 429-5486

Heather M. Weld
Provincial Volunteer Committee
6331 York Street
Halifax, Nova Scotia
B3H 2K6 (902) 422-9877

PRINCE EDWARD ISLAND/ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Verna Bruce
Analyst
Policy and Planning Unit
Department of Health and Social Services
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Rob Thomson
Director
Policy and Planning Unit
Department of Health and Social Services
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8 (902) 892-5471

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Arnold Crocker
Executive Director
The Wood Corporation Inc.
P.O. Box 1354
Summerside, Prince Edward Island
C1N 3K0 (902) 436-7279

NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE

PROVINCIAL OFFICIALS/FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Barbara Doran
Researcher
Newfoundland Status of Women Council
83 Military Road
St. John's, Newfoundland
A1C 5X8 (709) 753-2341

Ronald Day
Director of Planning and Research
Department of Social Services
Government of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 4750, Confederation Building
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7 (709) 737-3607

VOLUNTARY SECTOR/SECTEUR VOLONTAIRE

Judith Blakeley
District Director
Victorian Order of Nurses
93 Water Street
St. John's, Newfoundland
A1C 1A5 (709) 726-8597

John O'Brien
Executive Director
St. John Ambulance Association
P.O. Box 5489
St. John's, Newfoundland
A1C 5W4 (709) 726-4200

Eugene Pike
C.N.I.B.
70 The Boulevard
St. John's, Newfoundland
A1A 1K2 (709) 754-1180

Allister Rose
Executive Director
Canadian Paraplegic Association
21 Factory Lane
St. John's, Newfoundland
A1C 3J8 (709) 753-5901

Penelope M. Rowe
Executive Director
Community Services Council
P.O. Box 5116
St. John's, Newfoundland
A1C 5V3 (709) 753-9860

Phyllis Seymour
Director
Emmanuel House
83 Cochrane Street
St. John's, Newfoundland
A1C 3L7 (709) 754-2072

W.D. Vicars
Executive Director
The Hub
Physically Handicapped Centre
P.O. Box 4397
21 Merrymeeting Road
St. John's, Newfoundland
A1C 6C4 (709) 754-0352

Conseil canadien de développement social

UN SOCIAL RESPONSABLE...

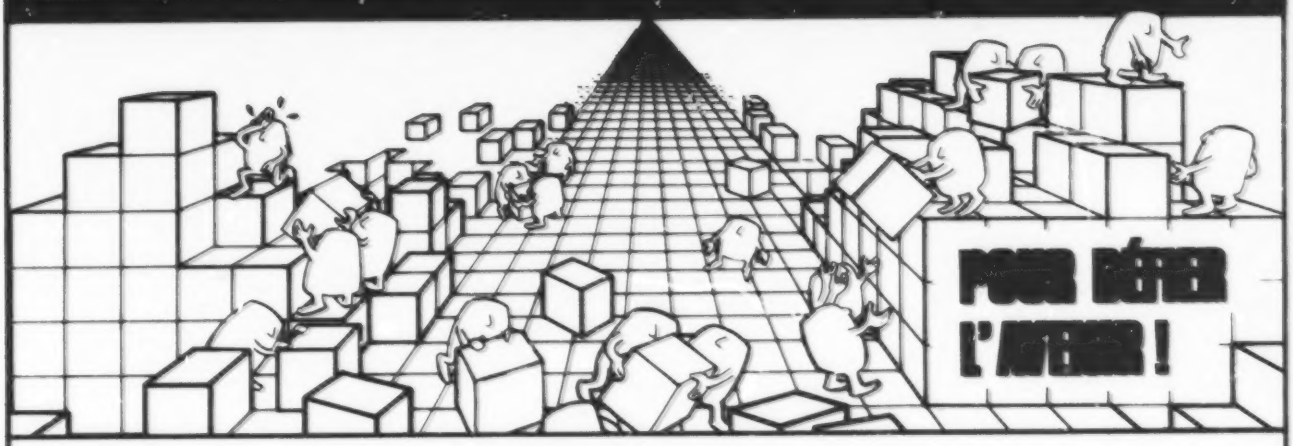

Les années quatre-vingt constituent une période de transition vers une ère technologique comportant des défis excitants, des possibilités de créativité quasi-infinies et des perspectives de développement inégalées. Ce virage technologique engendre également de nouveaux problèmes sociaux qui accentuent les inégalités non résolues du passé.

Deux défis de taille à relever

- Nous devons faire en sorte que les retombées bénéfiques du virage technologique servent à répondre aux besoins humains et sociaux.
- Nous devons mettre au point des politiques sociales et économiques qui favorisent l'initiative individuelle et l'indépendance tout en assurant un partage équitable des bénéfices engendrés et la mise en place de mesures sociales efficaces et pertinentes.

En tant que société responsable, nous devons mettre en commun nos énergies et nos ressources dès maintenant afin de jetter les bases du développement social de demain.

Le CCDS: un catalyseur national

Le Conseil canadien de Développement social est un organisme bénévole national qui, par le biais de la recherche, l'analyse de politiques, la consultation communautaire et la dissémination d'information, offre au grand public un véhicule privilégié pour participer à l'élaboration de la politique sociale au Canada.

Adhérez au CCDS dès aujourd'hui!

Ensemble, défions l'avenir pour assurer le bien-être de tous les Canadiens.

Catégories et frais d'adhésion

Particuliers:	
☐ de participant	40$
☐ de soutien	75$
Organisations:	
Budget annuel	
☐ moins de 100,000$	75$
☐ entre 100,001 et 300,000$	125$
☐ plus de 300,000$	200$
☐ Affiliées	500$
Bibliothèques:	40$
Municipalités:	
☐ par millier d'habitants	2,50$

Demande d'adhésion

Nom _____

Organisation _____

Adresse _____

_____

_____ **Code Postal** _____

Paiements:

☐ _____ $ inclus.

☐ Facturez-moi _____ $.

☐ Visa ☐ Mastercard

No. _____

Date d'expiration _____

Signature _____

Retournez à:

CCDS, Services aux membres, 70 rue Bond, Suite 500, Toronto, (Ontario) M5B 2J3.